

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

DORDOGNE

Le Grand Périgueux
dans ses nouveaux murs

LOT-ET-GARONNE

Ets Fau : la bonne santé
d'un futur centenaire

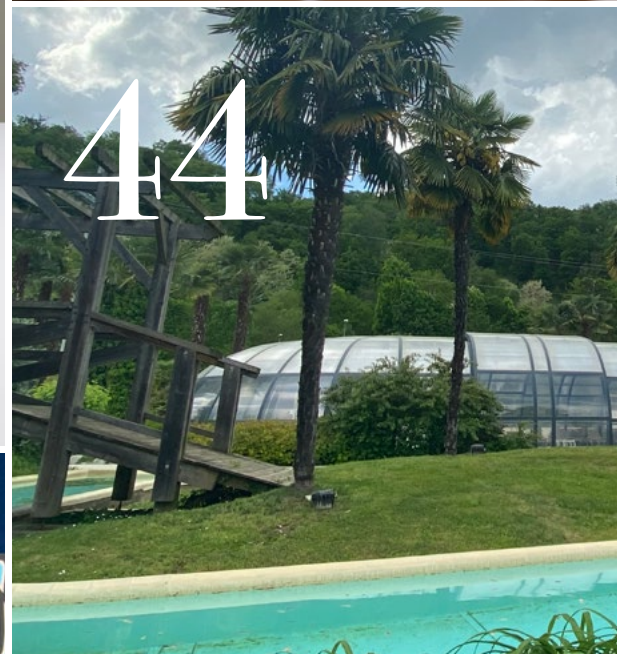
PYRÉNÉES

Le tour des femmes

VINCENT
ESCUDE
CEO de Prof en Poche



Pau-Béarn
À VOS maths !



À la une

4 Pau-Béarn, à vos maths !

Dordogne

10 Le Grand Périgueux dans ses nouveaux murs

13 Nouvelles brèves

Gironde

16 Mios : Kipopluie avance ses pions dans l'eau

20 Nouvelles brèves

Landes

22 Cabane & Cie, champignonnière landaise

24 Nouvelles brèves

Lot-et-Garonne

26 Établissements Fau, la bonne santé d'un futur centenaire

28 Le roi du Made in France à l'Agropole

30 Nouvelles brèves

Béarn

34 Nouvelles brèves

Pays basque

36 Référencer pour convertir

38 Immobilier, Izicrédit digitalise

40 Nouvelles brèves

Hautes-Pyrénées

42 La mobilité légère à pas de géant

44 Camping des 3 Vallées, cap vers l'indépendance énergétique

46 Nouvelles brèves

Le Cercle des Experts

48 Bail commercial : évaluation de l'indemnité d'éviction

Tendances Business

52 L'immobilier chahuté

54 Lutter contre le « mal-être en agriculture »

56 Le succès des trains Ouigo

58 Cinéma

60 Annonces Légales





VINCENT ESCUDÉ
CEO de Prof en Poche
Président de French Tech Pau-Béarn

Pau-Béarn À VOS maths !

Depuis Pau, la start-up Prof en Poche repense les apprentissages en éditant des logiciels éducatifs destinés aux enseignants et leurs élèves. Face au succès de Mathia, son produit phare qui rend les mathématiques ludiques, la jeune entreprise vient de lancer une levée de fonds afin d'accélérer son déploiement.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

Jeune pousse, entreprise innovante, pépite et avant tout start-up... : les termes ne manquent pas pour qualifier Prof en Poche, éditeur de solutions numériques éducatives. Et il est vrai que la société paloise, cofondée en 2015 par Vincent Escudé, Paul Escudé et Samuel Imbert, est littéralement « une entreprise qui démarre ». Pourtant, ses quelques années d'existence reposent sur une expertise établie depuis plus de 40 ans : celle de l'école de soutien scolaire Pieber, dont les frères Escudé sont les dignes héritiers et dirigeants depuis 2013.

DE PIEBER À PROF EN POCHE

Sans Pieber, Prof en Poche ne connaîtrait certainement pas le succès rencontré aujourd'hui grâce à ses outils numériques. Vincent Escudé, son CEO, en est convaincu : « Pieber est le socle solide de notre savoir-faire et reste indispensable. La création des ressources numériques pour nos produits est possible grâce à nos ingénieurs pédagogiques mais il était pour autant très important que ces derniers ne travaillent pas hors sol, qu'ils aient toujours une partie enseignement, au contact des familles, chez Pieber », souligne le jeune homme de 38 ans qui n'oublie pas de rappeler le poids de cette institution locale ayant accompagné plus de 60 000 élèves depuis sa création.

DU SOUTIEN SCOLAIRE EN LIGNE

Sur ce terreau fertile, dosant savamment la part d'intelligence artificielle et d'intelligence



humaine, la start-up paloise a développé trois solutions d'apprentissage. La première, nommée Prof en Poche, a été rendue accessible au public il y a 7 ans. Cette « transformation numérique de Pieber » permet la rencontre entre profs et élèves via un chat, piloté par une intelligence artificielle. Du soutien scolaire en ligne, en résumé, qui dès la première année de lancement a séduit 400 000 utilisateurs. « Là où Pieber était très géolocalisé sur Pau, avec Prof en Poche nous pouvons accompagner des élèves du monde entier, sur un marché beaucoup plus important », précise Vincent Escudé. Si Prof en Poche réussit alors son premier pari, l'aventure ne fait que commencer.

MATHÉMATIQUES ET IA

En effet, en 2019, galvanisés par la réussite de leur plateforme de soutien scolaire en ligne et conscients du fort potentiel de leur entreprise, les trois associés répondent à un appel d'offres du ministère de l'Éducation nationale, autrement nommé « partenariat d'innovation en intelligence artificielle ». Son objet : proposer des outils numériques basés sur l'intelligence artificielle, à utiliser en salle de classe par les enseignants pour accompagner les apprentissages. « Nous n'avons jamais participé à un appel d'offres, mais celui-ci correspondait totalement à notre esprit entrepreneurial et créatif », resitue Vincent Escudé.



« Il n'y avait aucun cahier des charges, on partait d'une page blanche. Puisque nous avons une sensibilité scientifique et maths importante, et parce que le soutien en mathématiques représente 75 % de la demande chez Pieber, nous avons décidé de concentrer nos efforts sur cette matière. » Vincent Escudé, Paul Escudé et Samuel Imbert posent l'idée sur le papier, nommée Mathia, avec un objectif : « mettre de l'IA dans les mathématiques, en salle de classe ». Face à de gros éditeurs comme Belin ou Hatier, la jeune pousse béarnaise sort lauréate. Reste alors à faire grandir Mathia.

UNE SOLUTION CO-CONSTRUITE AVEC LES ENSEIGNANTS

« Nous avons eu un an et demi de R&D, le temps d'échanges constants avec près de 200 ensei-

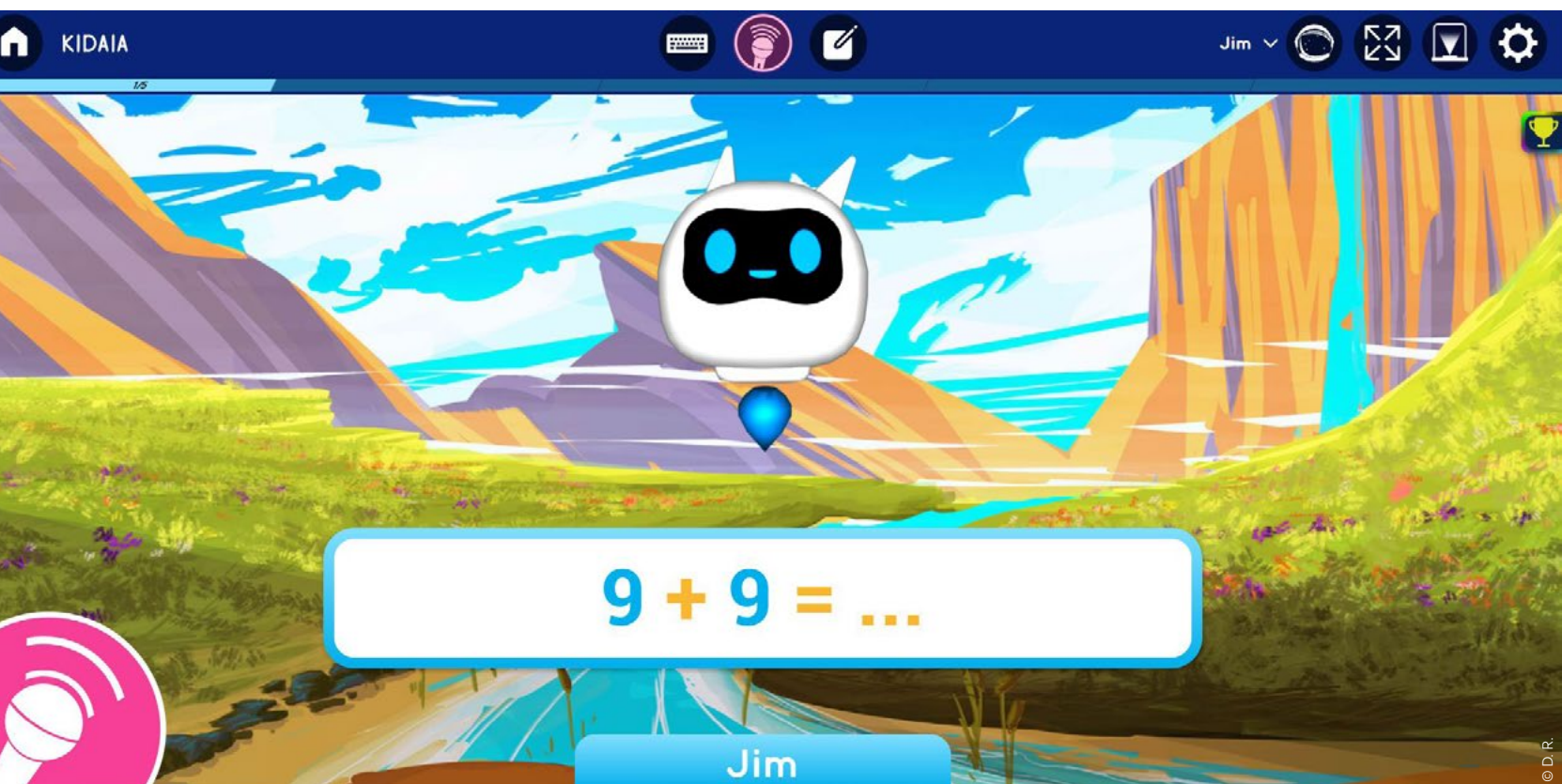
gnants pour affiner notre proposition afin qu'elle corresponde à leurs besoins », explique Vincent Escudé. Ensemble, ils imaginent Mathia comme un assistant pédagogique numérique qui « accompagne le professeur pour enseigner et faire aimer les mathématiques à tous les élèves du CP au CE2 ». Ce dernier choisit les notions à travailler via le site ou l'application Mathia, sur ordinateur ou tablette, et une IA d'adaptive learning créée par la start-up propose à chaque élève des activités ludiques adaptées à son niveau. Autre intérêt de l'IA vu par Prof en Poche : Mathia se veut une solution inclusive grâce à la reconnaissance vocale et écrite, pour notamment les malvoyants et les malentendants. « Une fois la solution co-construite, nous avons travaillé avec 800 à 1 000 ensei-

gnants pour affiner notre proposition afin qu'elle corresponde à leurs besoins », continue Vincent Escudé. « Enfin, la troisième phase est celle de la diffusion. Le ministère a acheté la solution et la finance pour les enseignants du cycle 2 en France. À nous de la faire connaître ».

6 000 ENSEIGNANTS UTILISATEURS

« En janvier 2020, le ministère a commandé 3 000 licences, pour 3 000 enseignants, pensant que c'était beaucoup », sourit Vincent Escudé, qui précise que le volume adressable pour cette solution est de 135 000 enseignants et 2,4 millions d'élèves. « Il y a quelques semaines encore, 6 000 enseignants utilisaient Mathia. Nous avons coupé pour l'heure les inscriptions, pour les rouvrir en septembre, avec une commande ministérielle qui sera plus impor-

“ Pieber est le socle solide de notre savoir-faire et reste indispensable ”





VINCENT ESCUDÉ,
SAMUEL IMBERT ET
SOPHIE ESCUDÉ

© Louis Piquemil - La Vie Économique

tante », précise le CEO de Prof en Poche. Le bouche à oreille et le travail d'évangélisation auprès des enseignants et des académies a porté ses fruits. « Cette présence sur le terrain a été possible parce que nous avons grossi », remarque Vincent Escudé. « Au départ nous étions 4. Nous sommes 20 aujourd'hui. » Une croissance vitesse grand V, en seulement 2 ans, qui a conduit notamment à un emménagement en centre-ville de Pau (tout en gardant un pied-à-terre à Hélioparc où la start-up a grandi). Là, depuis le parquet ancien et le balcon traversant jusqu'à la cuisine conviviale et les espaces détentes, on se sent « un peu comme à la maison ». Une

ambiance de travail façon start-up, en somme, afin que l'émulation soit au rendez-vous pour concrétiser les projets de développement de l'entreprise.

KIDAIA, UN OUTIL POUR LA MAISON

Aujourd'hui, la plupart des salariés de Prof en Poche se consacrent au développement produit. Celui de Mathia, sa solution phare, mais également de son alter ego Kidaia, dernier né de la famille Prof en Poche imaginé pour assurer la continuité pédagogique hors de la salle de classe. « Kidaia, c'est Mathia, mais à la maison, à destination des parents et des enfants, pour aider

“ Nous avons eu un an et demi de R&D, avec près de 200 enseignants pour affiner notre proposition afin qu'elle corresponde à leurs besoins ”

aux devoirs ou en mode cahier de vacances, depuis sa tablette ou son ordinateur », précise ainsi Vincent Escudé. Mais maintenant que les solutions et les ressources sont prêtes, avec une équipe solide pour assurer leurs arrières, il faut désormais à Prof en Poche « de la force commerciale et péda-go-commerciale ». À ces fins, la start-up vient tout juste d'engager une levée de fonds en seed qu'elle espère finaliser d'ici la fin de l'année.

“ Parce que le soutien en mathématiques représente 75 % de la demande, nous avons décidé de concentrer nos efforts sur cette matière ”



“ Nous avons besoin de lever 1,5 million d’euros pour accélérer la commercialisation ”



UNE DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE EN BÉARN

Depuis mai 2022, Vincent Escudé est également président de la French Tech Pau Béarn. Il porte un regard positif sur l'écosystème entrepreneurial en Béarn. « Selon moi, il n'y a aucun frein localement pour créer son entreprise, bien au contraire, notamment grâce à l'accompagnement de certaines structures comme la CCI, puis aux phases d'incubation proposées dans les pépinières comme Hélioparc », commence-t-il, citant également les pôles universitaires d'innovation qui « poussent » les étudiants à se diriger vers l'entrepreneuriat. « En ce qui concerne la partie financement : il est vrai qu'on a connu l'âge d'or, avec des investisseurs qui misaient sans se poser de questions ou presque sur un projet, sur une idée... Aujourd'hui, la tendance est différente, mais pas moins bonne. Avant d'aller lever des fonds, désormais il faut avoir fait ses preuves, fait du chiffre d'affaires pour accélérer son développement. Et cela me semble assez logique. »

UNE LEVÉE DE FONDS POUR ACCÉLÉRER

« Nous avons un besoin de 1,5 million d'euros pour accélérer la commercialisation, essentiellement en France pour commencer », souligne le jeune dirigeant, qui lead cette levée avec Sophie Escudé, sa sœur et associée depuis

trois ans, anciennement senior audit chez CAPMG. Le roadshow a d'ores et déjà commencé, accompagné par Fundmeup, un service de l'ADI Nouvelle-Aquitaine qui met en relation les entrepreneurs de la région avec les investisseurs en capital. Vincent Escudé se dit « confiant » et « très à l'aise » face

à cet enjeu et voit même plus loin. « Notre vision à 3-5 ans est de faire une levée de fonds encore plus importante, en série A, pour inonder les classes à l'international », annonce-t-il, alors que Mathia est d'ores et déjà traduit en anglais. Vincent Escudé ne cache pas son ambition pour Prof en Poche, évoquant également des objectifs « très atteignables » en termes de chiffre d'affaires. Aujourd'hui, la start-up a dépassé le million d'euros de CA. Ses dirigeants ambitionnent de le multiplier par 10 dans les prochaines années. ■

“ Il y a moins de trois ans, nous étions 4. Nous sommes 20 aujourd'hui. ”



Le Grand Périgueux

dans ses nouveaux murs

À Périgueux, les services du Grand Périgueux ont quitté le siège historique du boulevard Lakanal* pour s'installer à proximité du pôle d'échanges multimodal de la gare, sur le site du quartier d'affaires imaginé par ses élus.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Après le déménagement effectué du 17 au 27 avril en assurant la continuité des dossiers, la communauté d'agglomération occupe l'Espace Aliénor en laissant 43 % des locaux disponibles à des entités liées à elle ou à sa sphère d'activité : centre intercommunal d'action sociale, Maison de l'emploi et Mission locale, Périgou, et des structures comme les Syndicat mixtes Eau cœur du Périgord, celui du Pays de l'Isle en Périgord, du Bassin de l'Isle et des organismes tiers comme le Service de soins infirmiers À domicile, la Plateforme territoriale d'appui (PTA 24) accompagnée de l'association Cassiopea dont les trois services (téléassistance, écoute des victimes ou témoins de maltraitance, prévention séniors) nécessitent une collaboration étroite avec la PTA.

UN PÔLE POUR LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Un pôle pour la transition numérique des entreprises (provisoirement baptisé Digital Valley, viendra renforcer ce centre d'affaires. Les agents de la Région Nouvelle-Aquitaine en Dordogne y ont aussi élu domicile. Près de 300 personnes travailleront à terme à l'Espace Aliénor, qui sera inauguré en septembre.

* S'y établira ensuite, entre le centre de secours et la gendarmerie, le commissariat déplacé du centre-ville pour former un pôle sécurité.



“ Près de 300 personnes travailleront à terme à l'Espace Aliénor, qui sera inauguré en septembre. ”

ÉTANG DE NEUFONT ET PISCINE

Parmi les autres chantiers du Grand Périgueux, celui de l'étang de Neufont (alimenté par neuf sources, d'où son nom), à Saint-Amand-de-Vergt, va permettre une ouverture à la baignade à partir du 22 juin, avec un niveau retrouvé et une plage refaite. 6 M€ sont investis sur le site : les travaux de construction de la guinguette se poursuivront, tout comme ceux du camping avec l'installation de lodges. Un appel est lancé, en attendant, pour un service de restauration rapide, de type food-truck, sur la base de loisirs tout comme à la piscine de Marsac-sur-l'Isle et à celle de Niversac qui ouvre pour sa première saison avec une inauguration début juillet.

RÉNOVATION DE L'AQUACAP

Puis viendra la rénovation de l'Aquacap sur une période de dix mois : le centre aquatique fermera ses portes le 15 septembre pour enfin résoudre un problème de malfaçon qui entraîne la fuite de 15 m³ d'eau par semaine. Avant les travaux (10 M€), le contenu des bassins sera conservé pour d'autres usages et possibilités d'arrosage, une fois l'eau déchlorée.

UN FANAL À L'HORIZON

L'office de tourisme du Grand Périgueux, désormais séparé de celui de la ville de Périgueux qui reste implanté dans son centre historique, s'est installé dans la halle de la gare de Niversac pour sa première saison, à proximité de la nouvelle piscine. À deux pas de l'OT de Niversac, le propriétaire de l'Aquarium du Bugue et d'Univerland à Journiac, Fabrice Durand-Allizé, a prévu d'installer un parc de loisirs à vocation écologique. De quoi donner forme à ce nouveau contour touristique de l'agglomération. « Le but d'un OT étant de faire vivre le tissu local », rappelle Jacques Auzou, l'inauguration du Fanal, épithète ferroviaire trouvé pour cette nouvelle vigie touristique, a rassemblé les élus et partenaires autour du bâtiment rénové par des entreprises locales, sur une architecture de Bernard Chinours, et agencé par Agema.





“ Près de l’OT de Niversac, le propriétaire de l’Aquarium du Bugue, Fabrice Durand-Allizé, a prévu d’installer un parc de loisirs à vocation écologique ”

HORIZON 2040

Concernant l'accès au parc d'activité du Grand Périgueux à proximité de l'autoroute, qui aurait pu accueillir le développement de Périgord VDL (Brantôme) (lire LVE n° 2528), le blocage lié à la réalisation d'un giratoire que le Département ne souhaitait plus prendre en charge est en passe de se dénouer, « il souhaite une médiation, l'appel d'offres est en cours sur le parc de la Petite Borie, avec un an de travaux en vue et 18 hectares à commercialiser », assure Jacques Auzou. Mais avant même d'attirer de nouvelles entreprises, le

président rappelle qu'il importe de conserver celles qui s'y trouvent et manquent d'espace.

En attendant de trouver une nouvelle marque de territoire, « un nom plus touristique » pour remplacer Superigueux, l'agglomération avance sur la feuille de route de son projet de territoire Grand Périgueux 2040, avec son Conseil de développement citoyen. ■

Le Grand Périgueux, Espace Aliénor, 255 rue Martha-Desrumaux - Périgueux. 05 53 35 86 00.

EN CHIFFRES

Environ 9 000 m²

17 mois de travaux (sept. 2021 à mars 2023)

30 entreprises sur le chantier

70 ouvriers sur le site en période de pointe

Coût des travaux : 13 M€ HT

Coût d'opération : 16 M€ HT

Financements : État : 2 100 000 €,

Département : 600 000 €, Vente

de bâtiments existants : 3 370 000 €,

Loyer des occupants sur 15 ans :

5 925 000 €. Soit un reste à charge de 4 M€.



Bergerac

OUVERTURE DE SAISON À L'AÉROPORT

L'aéroport Bergerac Dordogne Périgord a ouvert sa saison estivale en organisant le 16 mai une cérémonie qui marque aussi les 20 ans de présence de Ryanair sur la plateforme, où la compagnie gère sept destinations au départ de Bergerac. Pour l'occasion, des visites de l'aéroport étaient proposées, avec DJ et service traiteur des élèves de l'École Hôtelière de la CCI Dordogne. Toutes compagnies réunies, l'aéroport propose des vols réguliers vers Manchester, Southampton, Rotterdam, Porto, Liverpool, Londres (City, Stansted), Leeds Bradford, East Midlands, Bruxelles-Charleroi, Bristol, Bournemouth, Birmingham, à retrouver sur

www.bergerac.aeroport.fr



Neuvic-sur-l'Isle

INNOVATION ARTISANALE CHEZ MC DÉCOUPE

Le premier programme régional destiné aux TPE et aux inventeurs « L'innovation et l'invention au cœur des projets artisanaux » permet de bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour construire un projet innovant, concrétiser une idée, une invention, financer les premières études ou financer un prototype. La Région, en partenariat avec la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat et l'association Transtech, soutient l'innovation sous toutes ses formes : sociale, de produit, technologique, de services... MC Découpe, basée à Neuvic-sur-l'Isle, s'illustre depuis 25 ans dans la découpe jet d'eau, fraisage, gravure, formage (plastiques, liège, caoutchouc, mousses). L'entreprise a conçu un système innovant d'accroche universel pour lambrequins, fenêtres et caches pour volets roulants : elle est accompagnée dans ce cadre par la Chambre de métiers.



© N. Jouan

Décès LE PRÉSIDENT DE REPETTO N'EST PLUS

La Maison Repetto a perdu son président et propriétaire, Jean-Marc Gaucher, brutalement décédé le 9 mai à Paris, à l'âge de 70 ans. L'entrepreneur n'a eu de cesse de faire rayonner l'excellence française à travers cette marque, à laquelle il a redonné son prestige en France et dans le monde. Ce touche-à-tout visionnaire et atypique, né à Montreuil d'un père ouvrier chez Renault et d'une mère commerçante, avait quitté l'école à 15 ans, travaillé comme électromécanicien avant d'être ingénieur du son à TF1. Passionné de sport, pratiquant la course de fond à haut niveau, il s'est vu confier par le propriétaire de Reebok la distribution des produits pour le territoire français : il deviendra PDG de Reebok France en 1994, et vice-président de Reebok International, au regard de sa vision et de ses performances commerciales. En 1999, le brillant autodidacte reprend Repetto, alors en grave difficulté, lui insufflant son énergie pour ramener la marque au premier plan du luxe : l'entreprise performe à l'international, avec des collaborations nouées avec Issey Miyake en 2000 ou encore Karl Lagerfeld en 2009, et une ligne complémentaire de maroquinerie et d'active wear.

Pour les 60 ans de Repetto, en 2007, Jean-Marc Gaucher avait créé la fondation Danse pour la vie pour soutenir des écoles de danse, inclusion d'enfants en détresse par l'expression artistique (Haïti, Brésil, Ukraine, Irak). Entreprise du Patrimoine Vivant depuis 2013, Repetto continue de fabriquer à Saint-Médard-d'Excideuil avec son inégalée méthode du cousu-retourné.

Le propriétaire avait inauguré en 2012 son école de formation pour l'y enseigner en Dordogne (plus de 600 apprentis aux différents métiers du cuir). Sa fille, Charlotte Gaucher-Holmann, le secondait depuis des années et Laurence Lévy avait rejoint le président en qualité de CEO (LVE n° 2529).

La nouvelle gouvernance qu'il avait installée l'été dernier évolue en raison de sa disparition : sa fille Charlotte reprend la présidence de la marque.

Salagnac LES FORMATIONS DE CLAIRVIVRE CERTIFIÉES

La Plateforme Formation & Orientation de Clairvivre (pour les personnes en situation de handicap ou non) obtient la triple certification Qualiopi pour ses trois établissements (ESRP, ESPO, CF2C-CFA) dans les catégories Action de formation et Action d'apprentissage, attestant de la qualité et du professionnalisme mis en œuvre. Plus lisibles pour les entreprises et les usagers, elles reçoivent des financements publics ou mutualisés. La NF 214 atteste en prime d'un engagement pris auprès des apprenants pour un suivi du premier contact jusqu'à la sortie de formation. La NF 370 certifie la qualité des prestations d'orientation et de réadaptation professionnelle des personnes handicapées. Cette triple certification vient valoriser les prestations médico-sociales et favoriser la réponse aux transformations.



© Shutterstock

09 > 11
juin
2023

LES PLUMES
DE LÉON

#5
Festival littéraire
LES PLUMES DE LÉON
EN PÉRIGORD

© D. R.

Saint-Léon-sur-Vézère FESTIVAL LITTÉRAIRE ET GOURMAND

Le festival littéraire Les plumes de Léon, porté depuis 2018 par une association qui œuvre pour l'accès à la littérature contemporaine en Dordogne (résidences d'auteurs, salons littéraire épicuriens, actions pédagogiques, ateliers d'écriture) donne rendez-vous du 9 au 11 juin pour sa 5^e édition dans le magnifique village de Saint-Léon-sur-Vézère pour faire dialoguer la littérature vivante et un patrimoine local prestigieux. Sa présidente franco-allemande Béatrice Ottersbach dresse « des ponts entre l'ici et l'ailleurs, entre l'intemporel et l'émergent, entre les auteurs d'aujourd'hui et tous les publics – petits et grands, curieux et passionnés ». L'inauguration offre une première : un concert dessiné, déambulation graphique inspirée du dernier livre *Otto* de Charles Nogier (Éd. la Cerise). Tous les événements sont gratuits. Programme sur www.lesplumesdeleon.com

Mios Kipopluiie avance ses pions dans l'eau

Pour accélérer son développement à l'échelle nationale et internationale et continuer d'innover, le spécialiste de la gestion des eaux de pluie devient une filiale du groupe français Soprema. Le fondateur de Kipopluiie Jacques-Albert Roussel, qui en reste le directeur général, foisonne de projets pour faire « augmenter la ressource en eau ».

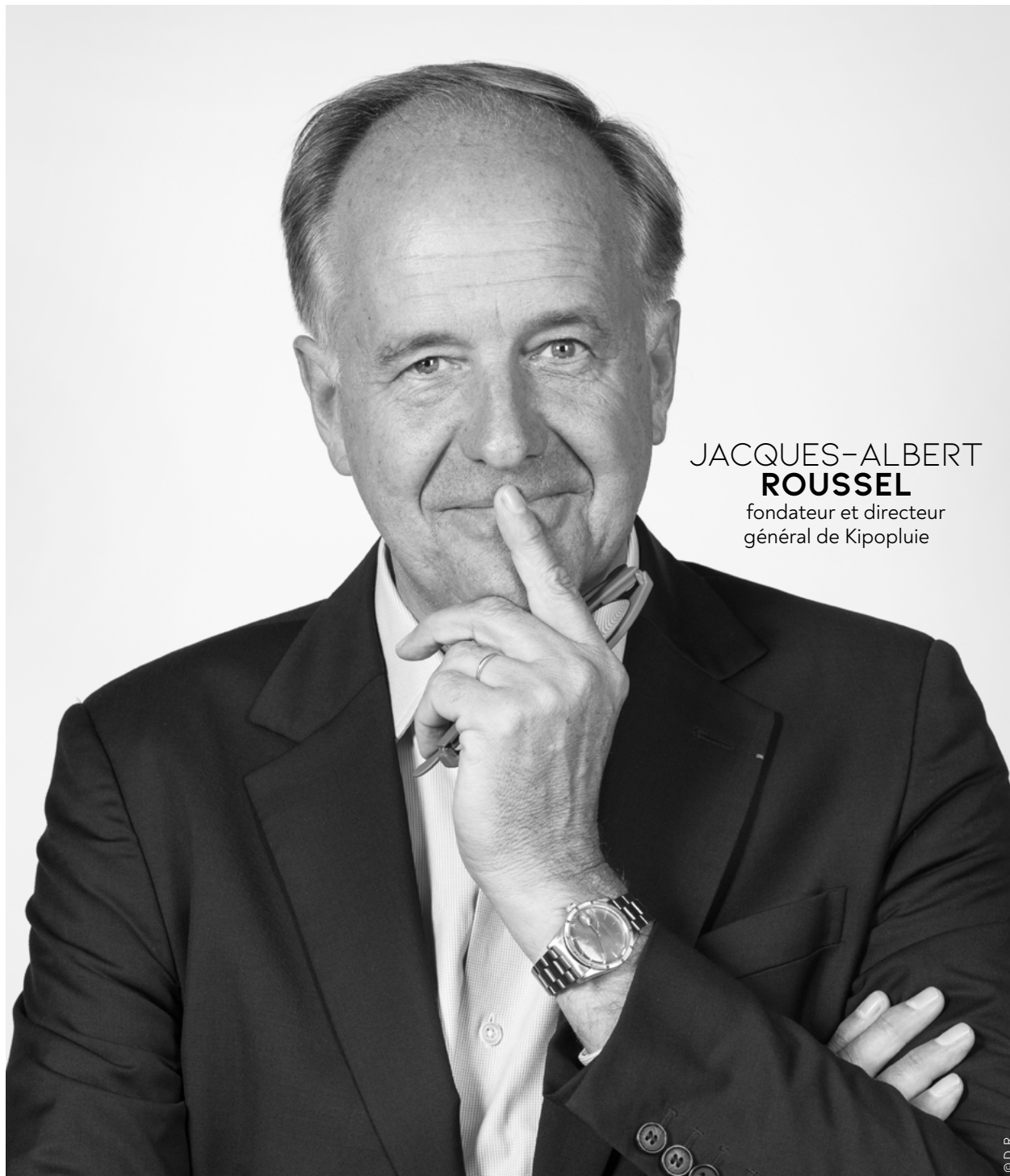
Par Jennifer WUNSCH

« **A**près 18 ans d'existence, nous devons aller chercher des synergies pour atteindre nos ambitions », lance Jacques-Albert Roussel, fondateur du spécialiste de la récupération des eaux pluviales Kipopluiie. C'est pour déployer ses solutions sur tout le territoire national puis à l'international que l'entreprise miossaise vient de s'adosser à Soprema. Le géant français spécialiste de l'étanchéité, de la végétalisation et de l'isolation des toitures vient en effet de prendre une participation largement majoritaire dans Kipopluiie, désormais filiale du groupe. Ce qui les rapproche ? « Tout comme Soprema, nous considérons la surface des toitures comme importante, car elle est productive », affirme Jacques-Albert Roussel. Elle peut notamment servir au refroidissement, avec les toitures végétalisées ; à la production d'énergie, avec les panneaux photovoltaïques ; et à la récupération des eaux de pluie, utilisables en eaux techniques dans les bâtiments. « On peut récupérer sur les toitures entre 800 et 1 000 litres par m² et par an, c'est un volume très important », souligne le dirigeant.

70 % D'ÉCONOMIES D'EAU

Depuis 18 ans, Kipopluiie a fait de la récupération des eaux de pluie météoriques sa spécialité. Ces dernières, qui tombent sur les toitures et sont récoltées avant de ruisseler, peuvent être utilisées pour alimenter les toilettes, pour l'arrosage des extérieurs et des toitures végétalisées, le nettoyage des sols, le refroidissement et le nettoyage des panneaux photovoltaïques... « L'ensemble des usages en eaux techniques autorisés par l'arrêté du 21 août 2008, en disconnexion du réseau d'eau potable, dans un système complètement séparé », précise Jacques-Albert Roussel. « Notre métier est de dimensionner le volume d'eau de pluie

“ Tout comme Soprema, nous considérons la surface des toitures comme importante, car elle est productive ”



JACQUES-ALBERT
ROUSSEL
fondateur et directeur
général de Kipoplue

météorique stocké et filtré pour tenir entre deux pluies, jusqu'à 44 jours ». Pour cela, Kipoplue dispose de son propre bureau d'études, mais aussi de son usine, à Mios, où sont fabriqués et assemblés ses systèmes. « Nos solutions intègrent le système de filtration, la gestion connectée de l'eau de pluie, un volume de stockage allant de 20 à 300 m³ et les usages des eaux de pluie », énumère le fondateur de l'entreprise, qui estime à 70 % les économies d'eaux techniques induites par ses dispositifs.

“ Dès le départ, nous avons privilégié l'avance technologique pour nous différencier et être au rendez-vous aujourd'hui. ”



« VALORISER L'EAU POTABLE »

De dimension industrielle, ces solutions équipent déjà 7 collèges de Gironde, la salle de spectacle girondine Arkéa Arena, les magasins Leroy-Merlin et Kiloutou du territoire national, mais également 48 restaurants McDonald's dans toute la France. Et devraient prochainement intégrer la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), qui comprennent les eaux usées et les eaux de ruissellement. « Notre objectif est de faire augmenter la ressource en eau, en dédiant les eaux de pluie météoriques et la REUT à d'autres usages. Ces eaux doivent valoriser l'eau potable, qui va inexorablement diminuer », prévient Jacques-Albert Roussel. « Très engagé en faveur de la préservation de l'eau », et assurant « contribuer à l'environnement de façon industrielle », selon les termes de son dirigeant, Kipopluiue s'attache également à ne proposer que des produits écoconçus. « Ils sont recyclés et recyclables, réparables et fonctionnent sans consommables. Cela répond à une vraie vision d'entreprise », clame-t-il.

5 BREVETS EUROPÉENS

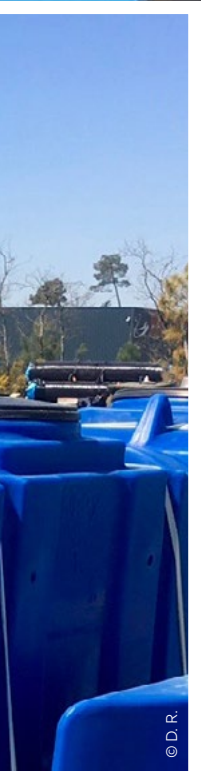
Titulaire de 5 brevets européens, obtenus grâce à d'importants investissements en R&D soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine depuis 2005, Kipopluiue revendique ce choix stratégique. « Dès le départ, nous avons privilégié l'avance technologique pour nous différencier et être au rendez-vous aujourd'hui. C'est d'ailleurs cette forte empreinte d'innovation qui a été identifiée par Soprema », affirme Jacques-Albert Roussel, désormais directeur général chez Soprema à la tête de la filiale Kipopluiue.

« Le nouveau bâtiment usine de 1 200 m² sera associé à un centre d'essai et d'expérimentation sur le refroidissement des villes »

REFROIDISSEMENT DES VILLES

Dernière innovation en date : le Kipogreen, un système de refroidissement des villes reposant sur un réseau de canalisations enterrées, dans lesquelles circuleront des eaux de pluie fraîches. « Nous allons lancer une expérimentation de ce système fin 2023 pour mesurer la baisse effective de température au siège de Kipopluiue, à Mios, dans un nouveau bâtiment de 1 200 m². Sa mise en construction est prévue pour la fin de l'été », annonce le dirigeant. Ce nouveau bâtiment usine, qui doit permettre à l'entreprise d'augmenter sa capacité de production pour adresser le marché national et international, sera associé à un centre d'essai et d'expérimentation sur le refroidissement des villes. Nouveau bâtiment, nouvelle société mère, nouvelles innovations, maillage national et bientôt international... « Nous avançons tous nos pions en même temps », se félicite Jacques-Albert Roussel. ■





©D.R.

Arcachon UNE 2^e ÉDITION POUR LA PLAGE AUX ENTREPRENEURS

La prochaine Plage aux Entrepreneurs aura lieu à Arcachon le 14 septembre prochain. Ce sont Yves Foulon, maire d'Arcachon, et Gilles Attaf, président d'Origine France Garantie, qui l'ont annoncé après le succès de la première édition. Cet événement qui propose des « rencontres inspirantes autour du made in France » a une double vocation : montrer qu'Arcachon n'est pas seulement une ville de villégiature mais qu'elle encourage fortement le tourisme d'affaires, puis inciter les entrepreneurs à s'établir dans la région. La Plage aux Entrepreneurs propose le matin des regards croisés, sortes de TED X, où les entrepreneurs racontent leur parcours, avec leurs doutes, difficultés et réussites. L'après-midi est consacrée à des conférences autour des thématiques de l'entrepreneuriat et de l'énergie. Ce sera également l'occasion de présenter Cocorifeu, la mascotte de la renaissance industrielle, projet lancé par Gilles Attaf qui fait actuellement l'objet d'une campagne de crowdfunding sur Ulule.

La Plage aux Entrepreneurs, le 14 septembre au Palais des Congrès d'Arcachon



Gilles Attaf,
président d'Origine
France Garantie
et Yves Foulon,
maire d'Arcachon



Bordeaux JOUÉCLUB CANDIDAT À LA REPRISE DE LA GRANDE RÉCRÉ

La coopérative regroupant 290 magasins de l'enseigne JouéClub veut agrandir son terrain de jeu. Elle s'est déclarée candidate à la reprise de son concurrent La Grande Récré pour lequel le tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de liquidation judiciaire. L'enseigne, qui regroupe 140 magasins en France, appartient à Hermione People & Brands, la filiale dédiée au retail de la Financière Immobilière Bordelaise détenue par l'homme d'affaires Michel Ohayon, actuellement dans la tourmente. L'offre de reprise de JouéClub inclut les salariés du siège et garantit la continuité d'exploitation de la marque La Grande Récré. JouéClub a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 700 millions d'euros en 2021 et emploie 90 personnes à son siège bordelais et 2 300 sur la totalité du réseau.

Carnet

Anne BRIANT réélue présidente du conseil régional de l'ordre des géomètres-experts de Bordeaux. 170 géomètres-experts de Dordogne, de Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques se sont réunis en Assemblée générale les 27 et 28 avril à Bordeaux pour élire le nouveau bureau régional représentant la profession jusqu'en 2025. La présidente du conseil régional de l'Ordre Anne Briant a été réélue. « À l'heure de la crise du logement et des enjeux liés au climat, il nous faut réfléchir à notre manière d'habiter le territoire et proposer des solutions très opérationnelles pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. En tant que géomètre-expert, nous sommes pleinement mobilisés aux côtés des collectivités afin d'améliorer le cadre de vie des habitants de tous les territoires, en ville comme en ruralité », a-t-elle rappelé dans un communiqué, faisant référence à l'obligation d'atteindre, pour les collectivités, le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050. Le président du conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts, Joseph Pascual, a profité de cette Assemblée générale pour présenter le nouveau site internet de la profession, qui doit permettre de « simplifier les relations avec nos partenaires professionnels et faire le lien entre les besoins des particuliers et les réponses que nous pouvons leur apporter en tant qu'experts du foncier et de l'aménagement du territoire ».



© Valéry Joncherey



© D.R.

Anne-Catherine PÉCHINOT prend la direction générale d'Easy Cash. L'enseigne spécialiste du marché de l'occasion depuis 2001, installée à Mérignac, a connu une année record en 2022, avec un chiffre d'affaires en hausse de 20 % et plus de 130 magasins et corners. Pour changer encore de dimension, Anne-Catherine Péchinot a été nommée directrice générale d'Easy Cash. Son expérience considérable dans des postes de Direction générale (chez Homebox, Gîtes de France, Rent a Car ou encore Colisée France) et son profil de femme engagée et de sportive accomplie doivent lui donner les moyens de dérouler la feuille de route de l'enseigne pour les 3 prochaines années. « Depuis plusieurs années, Easy Cash a pris conscience de la nécessité de formaliser sa raison d'être, de structurer les piliers qui font de l'entreprise ce qu'elle est aujourd'hui et de mettre en place un modèle toujours plus vertueux. C'est d'ailleurs l'un de mes objectifs majeurs car réussir cette transformation va nous permettre de passer un cap, alors même que la seconde main est devenue aujourd'hui un mode de consommation à part entière et non plus une tendance », affirme Anne-Catherine Péchinot dans un communiqué.

Cabane & cie Champignonnière landaise

Déjà associés pour la production de tomates au sein de l'entreprise Tom d'Aqui, Toby Wright, Adèle et Vincent Audoy se diversifient avec Cabane & Cie. Depuis Parentis-en-Born, ils produisent les premiers champignons de Paris du département.

Par Cécile AGUSTI

La grande majorité des champignons de Paris ne sont même pas français. 70 % de la consommation hexagonale est importée, notamment de Pologne. La cueillette étant réalisée exclusivement à la main, la production s'est déplacée là où la main-d'œuvre est moins coûteuse...

Cependant, les consommateurs sont de plus en plus attentifs à l'origine des produits et demandeurs de champignons frais et locaux. Pour satisfaire ce besoin, Toby Wright, Adèle et Vincent Audoy ont démarré une production de champignons de Paris blancs et bruns, en février à Parentis-en-Born.

Les trois agriculteurs ingénieurs agronomes n'en sont pas à leur coup d'essai. Depuis 15 ans, ils produisent des tomates sous serre via leur entreprise Tom d'Aqui. Ce nouveau projet, baptisé Cabane & Cie, leur permet de se diversifier, tout en se lançant un nouveau défi.



La production sera exclusivement vendue dans un rayon de 200 km autour de Parentis-en-Born



© Nuuk photographies

16 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT

« Il y a beaucoup de similitudes entre les deux productions », indique Adèle Audoy. « Toutes deux sont conduites dans des environnements clos et maîtrisés en ce qui concerne l'irrigation et la température. En revanche, il faut beaucoup de lumière en tomate, alors que le champignon pousse dans l'obscurité. »

Pour assurer la production, les trois associés ont investi 16 millions d'euros dans la construction d'une champignonnière équipée de six chambres de pousse et de 12 chambres de cueille. Une pompe à chaleur permet de maintenir une température constante de 18 °C dans l'ensemble des salles. Cabane & Cie a en effet fait le choix de n'utiliser que des énergies propres et renouvelables dans ses installations (comme c'est déjà le cas chez Tom d'Aqui). Des panneaux photovoltaïques compléteront d'ailleurs bientôt le système.

UN OUTIL DE TRAVAIL TOURNÉ VERS LES SALARIÉS

Un effort important a également été fait pour faciliter le bien-être au travail. Dans les champignonnières classiques, la cueillette et la manipulation du compost s'avèrent particulièrement pénibles. « Quand nous discutons avec différents producteurs en Europe, le problème n'est pas de vendre les champignons, c'est de trouver les gens pour les ramasser », souligne Vincent Audoy.

Pour s'assurer d'attirer la cinquantaine de salariés nécessaires pour faire fonctionner l'unité, des études ont été menées avec des ergonomes pour adapter les postes de travail. Les lits de compost se présentent ainsi au cueilleur comme un pupitre à musique, tandis que les champignons cueillis sont convoyés automatiquement pour éviter le port de charges lourdes.



Par ailleurs, la production est réalisée sans aucun pesticide. Non seulement pour la qualité des champignons, mais aussi pour la santé des équipes. « Aujourd'hui, les risques avec les pesticides sont beaucoup plus grands pour les gens qui les appliquent ou qui vivent à proximité du lieu de production », souligne Toby Wright.

ULTRA FRAIS

La culture de champignons peut être réalisée toute l'année, par cycle de six semaines (deux semaines de pousse et quatre semaines de récolte). « Mais la consommation est saisonnière », reprend Adèle Audoy. « Il y a une forte demande de novembre à mars. Ensuite, cela se tasse en juillet et août. »

Cabane & Cie ambitionne de produire 2 500 tonnes par an. La production sera exclusivement vendue dans un rayon de 200 km autour de Parentis-en-Born. « Ce qui fait le croquant d'un champignon, c'est sa fraîcheur. Pour cela, seul un champignon produit et vendu localement peut atteindre un niveau de qualité optimum. L'idée est que nos champignons soient disponibles sur les étals le lendemain de la cueillette, contrairement aux champignons polonais qui font trois jours de camion. » Deux tiers des champignons de Cabane & Cie seront vendus en grande surface, le tiers restant chez des primeurs et des grossistes. Le chiffre d'affaires prévisionnel atteint les 6,5 millions d'euros. ■

Industrie

EUROPLASMA CAPITALISE SUR SA CROISSANCE EXTERNE

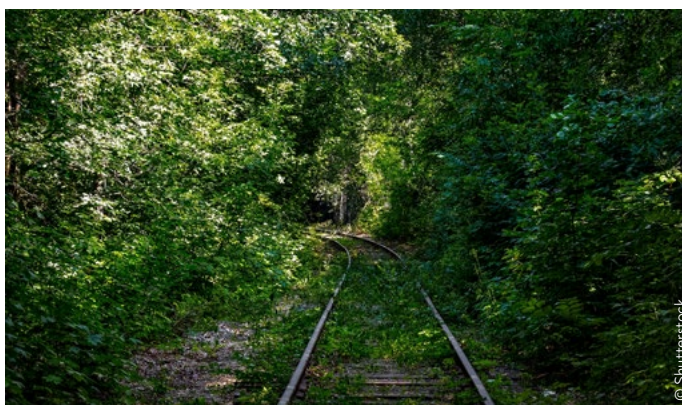
Le groupe lando-girondin Europlasma, spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets dangereux via la technologie de la torche à plasma, affiche, en 2022, un chiffre d'affaires de 14,5 millions d'euros, en hausse de 48 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est principalement liée à la croissance externe du groupe qui a racheté, en 2021, les Forges de Tarbes (Hautes-Pyrénées) pour la fabrication de corps creux, et en 2022, le site de Satma Industries (Isère), pour la production d'anodes en aluminium destinées aux condensateurs électrolytiques. En revanche, à périmètre constant, l'activité, fortement impactée par la flambée des coûts de l'énergie (+ 2,8 millions d'euros) qui a conduit à la mise à l'arrêt du site de traitement des déchets amiantés Inertam à Morcenx-la-Nouvelle pendant sept mois et demi, est en recul de 42 %.

Entreprises

LA RÉGION AU SOUTIEN

Parmi les aides votées par la région Nouvelle-Aquitaine, le 9 mai dernier, trois concernent des entreprises landaises. À Castets, le groupe Dérivés résiniques et terpéniques (DRT) bénéficie d'une subvention de 193 000 euros pour son programme de recherche et développement sur la valorisation de biomasse pour la synthèse de diols-1,2, produits utilisés dans le domaine de la cosmétique comme conservateur, émoullient, agent anti-microbien et revitalisant pour les cheveux et la peau. L'objectif : obtenir, après purification par distillation, des produits neutres olfactivement, dépourvus d'odeur, tout en améliorant les rendements de la réaction.

À Roquefort, l'aquaculteur Aquaquitaine est accompagné dans la reconstruction d'une pisciculture de salmonidés à hauteur de 148 000 euros par la région et de 346 000 euros au titre du Fonds européen. Victoire Family Eyes, manufacture de lunettes conçues majoritairement avec des matériaux recyclés, créée à Soorts-Hossegor en décembre 2022, est, quant à elle, soutenue à hauteur de 65 000 euros pour son investissement dans une machine-outil à commande numérique pour fraiser les faces de lunettes, avec trois embauches à la clé.



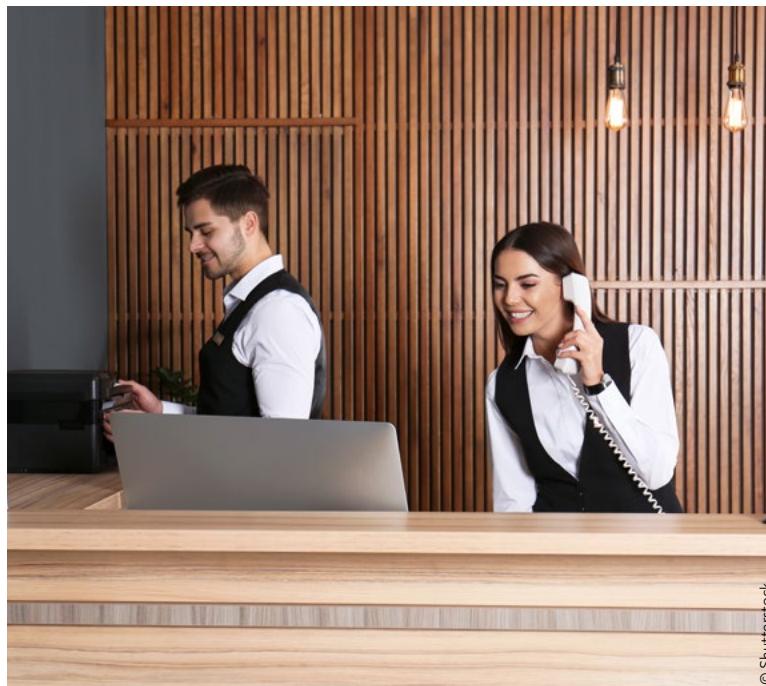
Aménagements

VOIE VERTE ENTRE MONT-DE-MARSAN ET HAGETMAU

Dans le cadre du Schéma cyclable départemental 2018-2027, la voie ferrée désaffectée entre Mont-de-Marsan et Hagetmau (30,5 km) s'apprête à être transformée en voie verte pour piétons, cyclistes et cavaliers. Première étape : la signature, le 25 avril dernier, entre le département des Landes et SNCF Immobilier d'une convention de transfert de gestion de l'équipement pour une durée de 30 ans, renouvelable 20 années supplémentaires. L'enjeu, au-delà de la création de chemins de promenade : inciter les Landais à utiliser ces tracés dédiés aux mobilités douces pour les déplacements du quotidien. La nouvelle voie desservira en effet Saint-Pierre-du-Mont, Haut-Mauco avec notamment le groupe Maisadour et le technopôle Agrolandes, Bas-Mauco, Saint-Sever, Banos, Audignon et Horsarrieu. Avec un budget de près de 8 millions d'euros pour dégager la voie, l'aménager et conforter les 86 ouvrages d'art sur le tracé, le calendrier des travaux affiche la finalisation du premier tronçon entre Saint-Pierre-du-Mont et l'Adour fin 2025, et l'achèvement de la seconde partie jusqu'à Hagetmau début 2027.

Hôtellerie / Tourisme **VERS UNE FORMATION SUPÉRIEURE À DAX**

Campus Landes, porté par la chambre de commerce et d'industrie des Landes, ouvrira, à la rentrée 2024, à Dax, un parcours de formation post-bac en management du tourisme et de l'hôtellerie. Ce cycle de trois ans conduisant à un bachelors (bac +3) reconnu par l'État, est lancé en partenariat avec l'école supérieure rochelaise, Excelia Tourism School, avec la tenue des deux premières années d'enseignement dans les Landes, la troisième étant prévue dans un premier temps sur son site de La Rochelle ou de Tours.



© Shutterstock

Vente à domicile **132 POSTES CHEZ VORWERK**

Comme chaque année, Vorwerk France lance sa campagne de recrutement et recherche, pour son antenne de Dax, 132 vendeurs à domicile indépendants pour renforcer le réseau commercial de ses deux marques, le robot cuiseur Thermomix et Kobold, l'aspirateur. De plus en plus de jeunes se lancent et beaucoup d'entre eux exercent la vente à domicile comme activité complémentaire. Cette forte adhésion à la vente à domicile est facilitée par l'investissement de départ minime requis : Vorwerk dispense une formation à chaque conseiller, lui fournit le matériel nécessaire dès le début de son activité, sans investissement financier, et garantit une indépendance et une liberté totale d'organisation. La vente à domicile est une activité plébiscitée chez les femmes : 90 % des effectifs de Vorwerk France sont féminins.

www.vorwerk.com



© Vorwerk



Établissements Fau

La bonne santé

d'un futur

centenaire

Créée en 1930 à Marmande, l'entreprise de peinture a vécu une transmission réussie il y a 6 ans avec la reprise par les frères Champenois, Maxime et Ludovic. À quelques printemps du centenaire, les Établissements Fau sont en pleine croissance et nourrissent de nouveaux projets.

Par Jonathan BITEAU

Il y a 7 ans disparaissait brutalement Patrick Fau, dernier maillon de la famille marmandaise aux commandes des Établissements Fau. Créée en 1930, cette institution locale était alors spécialisée dans la peinture et la pose de revêtements de sols et murs. A l'époque, Ludovic est peintre en bâtiment à son compte et Maxime travaille dans les machines agricoles. Depuis quelque temps, une conviction anime les frères Champenois : celle de vouloir travailler ensemble. Ludovic parle à Maxime des Établissements Fau, alors à reprendre. Ils saisissent l'occasion et se lancent dans l'aventure, pérennisant par la même occasion une entreprise historique.

De nombreux entrepreneurs savent à quel point il peut être délicat de s'investir en famille, ce qui n'a pas été le cas pour les Champenois, comme en témoigne Maxime : « En fait, nous sommes très complémentaires. Ludovic

est plus axé sur la partie technique et les chantiers et moi je suis davantage sur le commercial et la gestion. On se complète très bien ». Le résultat est époustouflant, malgré la crise sanitaire : de 2 salariés en 2017 à 20 aujourd'hui et 10 autres sur une nouvelle activité de plâtrerie.

UN BÂTIMENT À VENIR

Avec la croissance de l'entreprise, les locaux historiques du centre-ville de Marmande sont devenus trop étroits et les Établissements Fau ont déménagé à Sainte-Bazeille il y a deux ans. Rattrapé encore aujourd'hui par l'activité grandissante, un nouveau bâtiment devrait voir le jour avec une toiture photovoltaïque. La seule difficulté réside dans le recrutement comme l'explique Maxime : « On ne parle même plus de nos difficultés à recruter tellement c'est devenu la norme d'avoir du mal à trouver du personnel qualifié ».

“ Nous sommes très complémentaires. Ludovic est plus axé sur la partie technique et les chantiers et moi je suis davantage sur le commercial et la gestion. ”

Maxime Champenois



MARCHÉS PUBLICS ET ASSURANCES

La spécificité des Établissements Fau est de pouvoir s'adapter à toutes demandes : particuliers ou professionnels, neufs ou rénovation. L'entreprise n'hésite d'ailleurs pas à concourir pour les marchés publics locaux (Lot-et-Garonne, Dordogne et Sud-Gironde) : « On a du personnel administratif et une gestion des chantiers spécifiques pour les collectivités. On sait s'adapter à ces types de travaux. On regrette juste que le critère local ne compte pas, malheureusement c'est surtout le prix qui est déterminant », précise Maxime. Au tableau de leurs réalisations remarquables, on compte notamment le dojo à Boé, le Point Jeunes à Marmande et la mai-

“ Parmi leurs réalisations remarquables, la maison Garonne à la tour Lacassagne ”

son Garonne à la tour Lacassagne. Tournés vers l'avenir, Ludovic et Maxime continuent de faire vivre une entreprise chargée d'histoire : dans 7 ans, les Établissements Fau fêteront 100 ans d'existence. ■

Le roi du Made in France à l'Agropole

Actuellement cofondateur de Compagnie des Amandes en Occitanie, l'ancien ministre de l'Économie et du Redressement productif Arnaud Montebourg était invité à une soirée de débats autour de la souveraineté alimentaire organisée le jeudi 11 mai à l'Agropole. Il a plaidé pour un nouveau modèle économique.

Par Mathieu DAL'ZOVO

Haut en couleurs, le personnage, connu pour son éloquence, a d'abord rendu hommage à la technopole agenaise dédiée à l'agroalimentaire née il y a 30 ans, « un modèle exceptionnel de création d'entreprises et d'emplois à partir de ressources locales avec de l'argent public et privé bien investi que beaucoup de départements peuvent envier ». Arnaud Montebourg a présenté le système économique innovant mis en place dans son entreprise, la Compagnie des Amandes. « On a relocalisé sur le territoire la production d'un fruit (l'amande) qui avait disparu avec le projet d'un modèle de réinvention de l'alliance économique avec l'agriculteur. Nous n'achetons jamais la terre et sommes associés avec les agriculteurs, qui sont majoritaires, que nous payons avant la récolte. En cas de pertes de récoltes, liées aux risques climatiques notamment, nous avons un système d'assurance collective. »

UN GRAND PROJET POUR UNIR LES FRANÇAIS

Rappelant que l'arboriculture française a été sinistrée ces dernières années et que la France importe 65 % des fruits et légumes qu'elle consomme », l'ancien ministre

de François Hollande plaide pour de nouveaux modèles qui permettraient de retrouver une souveraineté alimentaire : « Il faut relocaliser entre 50 et 70 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans l'industrie et l'agriculture pour retrouver un niveau emploi qui pourrait financer notre modèle. Que l'on fasse un plan de relance en intégrant tous les acteurs (entrepreneurs, banques...) et que tout le monde s'y mette pour un grand projet de société et d'unification des Français ! Avec ce projet unificateur, dans 5 à 7 ans on pourrait imaginer un million d'emplois supplémentaires pour payer les retraites, l'éducation nationale, la santé...alors que notre pays s'appauvrit ». Dans un contexte marqué par le réchauffement climatique et la sécheresse, Arnaud Montebourg dénonce l'absence d'outils de régulation et cite l'exemple du « tribunal de las aguas » instauré il y a des siècles à Valence (Espagne) permettant de régler les conflits autour de l'utilisation de l'eau « quand en France on se bat pour des bassines ou que l'on fait des prières pour faire tomber la pluie ».

“ Dans 5 à 7, ans on pourrait imaginer un million d'emplois supplémentaires pour payer les retraites, l'éducation nationale, la santé... ”

“ Il faut relocaliser entre 50 et 70 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans l'industrie et l'agriculture ”

DÉFENSE DE L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

En parallèle de ces échanges sur la souveraineté alimentaire, le président de la Compagnie des Amandes défend l'outil d'indépendance énergétique français bâti sur l'activité hydraulique et nucléaire fortement attaqué par l'Union européenne : « Il faut aussi se battre contre l'idéologie écologiste la plus stupide qui refuse par exemple la création de barrages, pourtant source d'énergie renouvelable, alors qu'il existe 150 emplacements de barrages possibles pour de l'énergie hydraulique. Enfin, je rappelle que le nucléaire est l'énergie la plus décarbonée et que nos voisins allemands, pays le plus pollueur d'Europe, ont fermé 11 centrales nucléaires pour ouvrir 11 centrales à charbon et à gaz. J'invite alors les écologistes à aller manifester en Allemagne et en Chine... ». ■



24
33
40
47
Lot-et-Garonne
64
65





Lot-et-Garonne UNE AIDE FINANCIÈRE DÉDIÉE À RECONQUÊTE COMMERCIALE

Lancé en mars, le dispositif « Reconquête commerciale » a pour objectif d'accompagner financièrement la création de commerces sédentaires multi-services et de commerces non sédentaires dans les centres-bourgs qui en sont dépourvus. S'inscrivant en complémentarité de l'offre commerciale existante afin d'apporter de nouveaux services à la population, ces projets doivent ainsi permettre de renforcer l'attractivité des territoires par l'installation d'une offre commerciale de proximité et par la lutte contre les friches en s'installant prioritairement dans des locaux vacants existants. Ouvert à tous les porteurs de projets (publics et privés), le dispositif apportera un soutien financier sur les dépenses d'investissement des projets d'installation de commerce dont le modèle économique est jugé viable. Avant de candidater, les porteurs de projets sont invités à se rapprocher de la DDT (ddt-std@lot-et-garonne.gouv.fr) qui pourra les orienter sur les démarches à suivre.



Albret UN NOUVEAU CONTRAT SIGNÉ AVEC LA RÉGION

Albret Communauté et la Région Nouvelle-Aquitaine ont signé le 11 mai un nouveau Contrat de Développement et de Transitions, pour la période 2023-2025. Plusieurs secteurs stratégiques pour le développement du territoire vont bénéficier d'une aide financière : valorisation touristique ; promotion d'un développement économique endogène et la poursuite de la transition énergétique et environnementale. Après une précédente contractualisation 2018-2021 qui avait permis de soutenir financièrement des projets publics (automatisation du Port de Nérac, aménagement de la véloroute « Scandibérique » et des abords de la Gélise, mise en oeuvre du réseau de covoiturage gratuit, local et solidaire Rézo Pouce ...) et privés (valorisation du Château de Buzet), cette nouvelle génération de contrat devrait notamment permettre un portage financier pour l'aménagement de la voie verte Feugarolles-Moncrabeau à l'endroit de l'ancienne voie ferrée.

Lot-et-Garonne UNE CAMPAGNE EN FAVEUR DE L'ARTISANAT LOCAL

La Chambre de métiers de Lot-et-Garonne lance une campagne de communication intitulée « Vivons local, vivons artisanal ». Le premier objectif est de sensibiliser les consommateurs à l'importance économique de privilégier l'achat local. Le deuxième objectif est d'associer les collectivités locales dans cette démarche. Une charte de soutien à l'économie de proximité va ainsi être soumise aux intercommunalités.

Le troisième objectif est de susciter des initiatives sur tout le territoire lot-et-garonnais. Toute initiative d'un artisan, d'un collectif, d'une association, d'un club d'entreprise, d'un salon qui met en avant l'artisanat local sera labellisé « Vivons Local, Vivons Artisanal » et accompagné dans sa communication. Enfin, les artisans volontaires recevront par courrier une vitrophanie avec le Label « Vivons local, Vivons artisanal » à poser sur la vitrine ou sur leur véhicule professionnel.



Villeneuve-sur-Lot UN RÉSEAU DE 40 PRODUCTEURS

Le réseau Fermes de Lot et Bastides vient de sortir son guide 2023 avec une quarantaine de producteurs présents. Fermes de Lot et Bastides est un label qui permet de valoriser les savoir-faire et les produits du territoire en recensant les producteurs du Grand Villeneuvois. Il est issu d'une collaboration entre la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, l'Office de Tourisme et la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne. Ce réseau s'affirme depuis 2022 dans le plan alimentaire territorial de la Bastide. L'objectif de ce guide est de soutenir l'agriculture locale, la vente directe, la consommation des produits locaux et de saison. Il mènera le lecteur de fermes en exploitations, sur le chemin du goût, du bon, du sain et de l'engagement paysan de femmes et d'hommes de savoir-faire.

Agen LA BATAILLE DES START-UPS LANCÉE

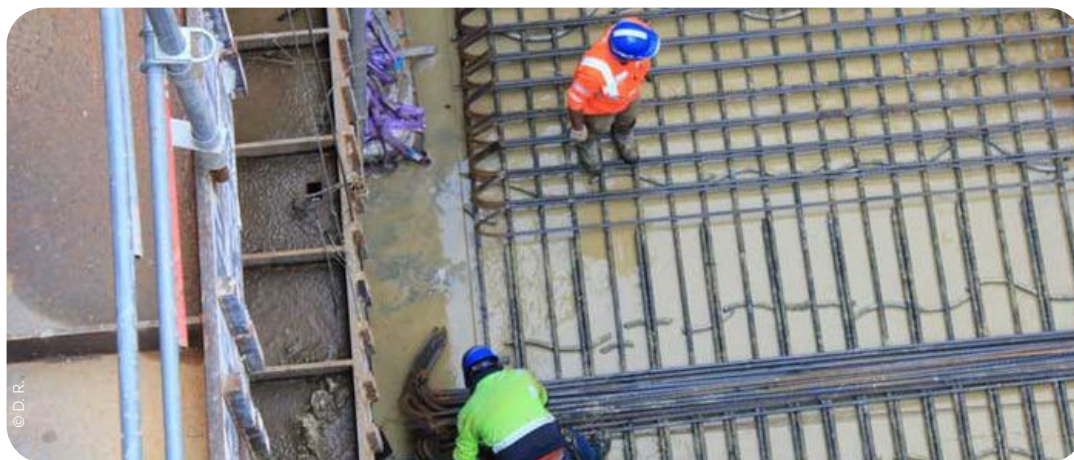
La 2^e édition de la Bataille des Start-Ups 47, organisée par la French Tech Lot-et-Garonne, Agrinove, Agropole, le Campus Numérique 47, Valorizon, et le Cluster Eau et Climat avait lieu le 23 mai à La Base du Temple-sur-Lot. L'objet de cette soirée était de mettre en lumière la richesse de l'écosystème entrepreneurial du département, associant start-ups et grands groupes, partenaires institutionnels, économiques et financiers, centres techniques, chambres consulaires, organismes de formation et technopoles.





Agen RECHERCHE MÉCÈNES DÉSESPÉRÉMENT

Les fêtes d'Agen clôtureront la saison estivale les 25 et 26 août prochains avec 6 concerts d'artistes internationaux (dont Martin Solveig, Charlie Winston et 3 Cafés gourmands). Près de 10 000 festivaliers attendus, des animations gratuites et populaires en cœur de ville et une couverture médiatique départementale et régionale. La ville d'Agen vient donc de lancer un appel à mécénat auprès des entreprises du territoire pour cet événement d'ampleur. Plusieurs formules de partenariat sont proposées selon les objectifs : des accès VIP, le nom associé aux spots radios, le logo apposé sur les supports de communication ou sur le décor de la scène, la publicité dans le programme et sur les écrans géants de la scène... Il est également possible de réserver une loge : un espace privatif de 20 personnes, aménagé aux couleurs de l'entreprise avec un service sur mesure tout inclus. Les offres de partenariat vont de quelques centaines d'euros jusqu'à 30 000 €. Infos et renseignements sur billetterieagen@gmail.com



Agen LE PONT DE CAMÉLAT EN RETARD À CAUSE DE LA GUERRE EN UKRAINE !

Dans sa dernière lettre sur l'avancement du chantier, l'Agglomération d'Agen a fait état d'un retard sur la construction du pont de Camélat. En effet, la guerre en Ukraine a des effets sur les coûts et les délais d'approvisionnement. Avant l'invasion russe, l'Ukraine, avec notamment les aciéries de Marioupol, était un des premiers fournisseurs d'acier brut d'Europe. Dès lors que le pays a dû couper ses voies d'approvisionnement, tous les constructeurs se sont rabattus sur les usines allemandes et turques, qui produisent un acier de très bonne qualité. Cela a créé un énorme goulot d'étranglement chez les fournisseurs qui se sont rapidement retrouvés dans l'incapacité d'honorer leurs commandes dans des délais classiques. Ce phénomène touche l'ensemble des chantiers de construction européens qui n'ont pu être approvisionnés avant le début de la guerre. Tous accusent un retard d'environ 3 mois. C'est ce qui se passe ici sur le chantier de Camélat dont la mise en service a été décalée à la fin du 1^{er} trimestre 2024.



Brulhois **JAMES SUCKLING NOTE « LE CHÂTEAU LABASTIDE ORLIAC »**

Château Labastide Orliac, fournisseur de la Cour de France, vient de voir ses efforts récompensés par les notes attribuées par James Suckling à cinq de ses vins :
Le Prince Blanc 2020 noté 91/100 :
Le Prince Blanc 2021 noté 92/100 (tous deux en Comté Tolosan), ainsi que Les Deux Sœurs 2020 notées 91 en AOC Brulhois, Le Château Labastide Orliac noté 92 en AOC Brulhois, Royal Héritage Rouge noté 93/100 en Vin de France. Une belle reconnaissance pour Catherine et Isabelle Orliac, propriétaires du domaine viticole sis à Clermont-Soubiran, puisque James Suckling est un dégustateur américain qui s'inscrit dans la lignée du fameux Parker et qui joue un rôle prépondérant dans le marché international du vin. Château Labastide Orliac participe actuellement à l'Élixir d'Or, une chasse au trésor qui consiste à trouver les réponses à six énigmes qui permettent de remporter la cave du comte de Saint-Germain, cave entreposée à Vaux-le-Vicomte durant toute la durée du jeu et constituée de fameux crus de France, dont le leur.

Lot-et-Garonne **YUZU, UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR DÉVELOPPER L'ESS**

Très impliqué dans l'Économie Sociale et Solidaire, le Département de Lot-et-Garonne vient de lancer un nouveau dispositif permettant de soutenir les initiatives ou entreprises de l'ESS en associant et en impliquant concrètement les citoyens. Baptisée « Yuzu », la plateforme digitale (une extension de la plateforme de financement participatif, j'adopte un projet) permettra à quiconque de participer au financement de projets locaux sous deux formes : le don et/ou l'investissement.

De son côté, le Département assurera un « effet levier » déterminant pour les projets ayant réussi la collecte de fonds sur la plateforme de crowdfunding. Pour le lancement de Yuzu, la Région Nouvelle-Aquitaine « boostera » deux projets à hauteur de 2 500 euros par projet.



Christine Gonzato-Roques (Vice-présidente), Michel Masset (Vice-président), Sophie Borderie (Présidente) et Maud Caruhel (VP Conseil régional)

Pau UN RESTAURANT LUPO À PARIS

L'enseigne paloise Lupo essaime avec l'ouverture le 9 mai dernier de son premier restaurant franchisé, situé au 49 rue de Washington dans le 8^e arrondissement de Paris. Sandra et Hagop Canli, déjà franchisés Bagel Corner, ont été séduits par ce concept de street food hybride lancé il y a deux ans par Julien Antonioli au centre-ville de Pau (photo).

Lupo propose en effet des pizzas mais également des panozzo et des lupozzo, des pizzas façon sandwich et hot dog, ainsi que des burratina bowls à consonance italienne et des desserts gourmands.

Dans quelques semaines, un deuxième franchisé basé lui aussi à Pau rejoindra le réseau Lupo.



Serres-Castet ETR DANS LE GIRON DE MOUSSET-JETRANSPORTE

Le rachat de la société familiale Europ Trans Route (ETR), basée à Serres-Castet au nord de Pau, vient d'être officialisé par le groupe vendéen Mousset-Jetransporte. « À travers nos filiales Nego Transports, Verrière et Pineau, nous disposons déjà d'un grand-savoir-faire dans les transports spécifiques, localisés dans le grand Nord-Ouest », précise Frédéric Leblanc, président de Mousset-Jetransporte. « L'acquisition d'ETR nous permet de profiter d'une solide expertise tout en déployant de nouvelles positions dans le Sud-Ouest ». ETR a été créée par Claude Pigot et Daniel Curutchet en 1989. Spécialisée entre autres dans le transport de déchets industriels, elle affiche un chiffre d'affaires de 4,4 millions d'euros et emploie 36 salariés. Antoine Brieu, jusqu'ici responsable de l'exploitation d'ETR, devient directeur de l'entreprise.

Nouvelle-Aquitaine LES AUTOCARISTES RECRUTENT

Ce jeudi 11 mai, depuis le stade du Hameau à Pau, le GEIQ Mobilité Nouvelle-Aquitaine lançait, avec ses partenaires et sous le parrainage de Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'inclusion dans l'emploi et à l'engagement des entreprises, l'opération « Objectif 500 » qui prévoit la formation de 500 nouveaux Compagnons de la Route sur les trois prochaines années. Depuis juin 2021, ce groupement d'employeurs créé pour pallier la pénurie de conducteurs de voyageurs sur la région a mis en place des actions spécifiques pour répondre aux problèmes de recrutement. Un sourcing inclusif auprès des demandeurs d'emploi, ainsi qu'une solution de formation centrée sur l'accompagnement individuel ont ainsi d'ores et déjà permis la formation de 180 conducteurs.



Pau

UN LABEL ENVIRONNEMENTAL POUR L'HIPPODROME

L'hippodrome du Pont-Long, géré par la Société d'Encouragement des Pyrénées-Atlantiques (SEPA), vient d'obtenir le niveau 1 du label Fair Play For Planet, qui valide l'engagement du site vers une RSE globale. Ce label environnemental à destination des clubs, des sites et des événements a en effet été délivré après un audit réalisé le 27 avril dernier ayant mis en évidence plusieurs démarches en faveur de l'environnement. Fair Play For Planet cite ainsi le système de récupération de l'eau mis en place par l'hippodrome et l'arrosage « de manière raisonnée des pistes grâce à un système de capteur hygrométrique et de température », ou encore « une réelle diminution de la consommation des produits d'entretien et une politique de gestion du tri des déchets bien établie ». L'hippodrome du Pont-Long devient par ailleurs le premier hippodrome de France à afficher le label FFPF*Player.



Référencer pour convertir

Responsables d'agences web, Maxime Cavoizy et Jérôme Tellechea renforcent leur collaboration pour optimiser les sites internet de leurs clients communs. L'objectif est de répondre aux nouvelles exigences du moteur de recherche Google afin d'attirer plus de visiteurs et les convertir en prospects.

Par Vincent BIARD

Trop de sociétés, organisations, associations ou collectivités se contentent aujourd'hui d'un site internet sans véritablement rentabiliser le coût. Si quasiment toutes les entreprises ou marques possèdent leur site web, combien sont-elles à en connaître les indicateurs de performance ? Trop peu d'après Maxime Cavoizy, de l'agence rezo 21 et Jérôme Tellechea de l'agence Première page. Certes les sites de commerce comptabilisent leurs ventes et cet indicateur est parmi les plus déterminants. Mais qu'en est-il des appels entrants, des demandes d'informations, de la récurrence des visites, des réponses aux recherches des internautes, de leurs comportements ? De plus, un site web doit être mis à jour non seulement sur la véracité des informations qu'il propose mais aussi sur ses composantes techniques.

DES AGENCES VOISINES À ANGLET

Toutes les deux installées Zone de Maignon à Anglet, les deux agences comptent des clients en commun qui leur adressent des demandes d'analyse de visibilité. C'est ainsi qu'est née l'idée d'une collaboration. L'agence rezo 21 assure la conception de sites internet depuis 2007. Maxime Cavoizy et Olivier Cousin, salarié devenu associé, conçoivent des sites internet

sur mesure avec l'outil WordPress, le logiciel le plus répandu dans le monde. L'agence rezo 21 compte 300 clients essentiellement en local. « Nous travaillons en mode projet : création, hébergement, maintenance », résume Maxime Cavoizy. L'agence s'appuie aussi sur des compétences externes comme celles de graphistes, rédacteurs, photographes et experts en référencement comme Jérôme Tellechea pour réaliser le contenu éditorial de chaque site. De son côté, l'agence Première page est spécialisée dans le référencement naturel soit l'art et la manière d'accroître la visibilité d'un site internet dans les recherches effectuées sur Google.

SEO COMME SEARCH ENGINE OPTIMIZATION

« Le référencement naturel nécessite une véritable expertise », assure Jérôme Tellechea. L'agence Première page compte 20 salariés et 300 clients avec même des références internationales. L'agence travaille en direct

“ Trop d'entreprises se contentent d'un site internet sans en rentabiliser le coût ”



MAXIME
CAVOIZY ET
JÉRÔME
TELLECHEA

“ Google pénalise les sites trop lents, non sécurisés, aux pages mal balisées ou mal indexées ”

et sous-traite aussi des prestations de référencement pour des agences web, marketing et communication. À la différence du SEA (search engine advertising) consistant à acheter des emplacements publicitaires pour des actions à court terme, le SEO (search engine optimization) ou référencement naturel est un ensemble de méthodes destinées à s'assurer, à moyen terme, la meilleure place possible dans les résultats de recherche effectuées sur Google. Selon Jérôme Tellechea, le référencement naturel repose sur quatre piliers : la structure technique du site internet, l'intérêt de son contenu

éditorial, l'ensemble des liens externes qui pointent vers le site, le comportement des visiteurs sur le site.

ANALYSER LE PARCOURS DES INTERNAUTES

Jérôme Tellechea compte s'appuyer sur le savoir-faire de rezo 21 pour améliorer la structure technique des sites web de certains de leurs clients ou prospects commun. Le moteur de recherche Google pénalise en effet les sites trop lents, non sécurisés, aux pages mal balisées ou mal indexées. Le contenu des pages (textes, liens, images) doit être correctement structuré avec des formats adaptés. De son côté, l'agence rezo 21 bénéficiera du savoir-faire de Première page dans l'interprétation des statistiques de fréquentation d'un site. Déterminer puis analyser les parcours des internautes est fondamental avant tout

projet de référencement. Rezo 21 pourra aussi proposer à ses clients un audit réalisé par l'équipe de Première page pour envisager une nouvelle stratégie de référencement.

INCONTOURNABLE GOOGLE

Sur la Côte basque, une cinquantaine de structures, de l'indépendant à l'agence multi salariés, sont positionnées sur le marché de la conception de sites web et des conseils associés. Mais avec l'importance accrue de l'e-commerce, et notamment depuis la période Covid, de nouvelles exigences sont apparues. Google comme moteur de recherche incontournable, le smartphone comme outil de connexion principal, le leadership des places de marché comme Amazon, l'exigence de rapidité voire d'instantanéité des consommateurs sont autant de paramètres contraignant les sites web à s'améliorer s'ils veulent rester visibles. Les agences rezo 21 et Première page entendent répondre aux nouveaux besoins des entreprises locales souhaitant rentabiliser leur site en améliorant leur visibilité. ■

Immobilier Izicrédit digitalise

Mise en ligne en janvier dernier, Izicrédit est une plateforme permettant un contact direct entre emprunteurs et banques. Installé à Biarritz, Aymeric de Tapol, l'un des deux fondateurs, en explique le principe et les ambitions.

Par Vincent BIARD

« **N**ous nous sommes dit qu'il manquait une solution pour trouver un crédit immobilier en France : une plateforme où les emprunteurs puissent déposer une demande de financement à laquelle toutes les banques ont accès pour répondre par une proposition », résume Aymeric de Tapol. Associé à Adrien Hintzy, ils ont créé la société Izicrédit en septembre 2021 puis se sont installés à Biarritz. Les deux amis se sont rencontrés sur les bancs de la fac de droit, Aymeric de Tapol est devenu avocat tandis qu'Adrien Hintzy a choisi une école de commerce pour une carrière dans des groupes de BTP. Ayant chacun des attaches familiales au Pays basque, les deux associés ont basé la société Izicrédit au Connecteur de Biarritz, le bâtiment du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne dédié aux entreprises innovantes.

450 PARTICULIERS DÉJÀ INSCRITS

La plate-forme Izicrédit a été développée tout au long de l'année 2022. Une levée de fonds de 500 000 euros a permis sa conception mais aussi le recrutement de l'équipe composée aujourd'hui de sept salariés. La plateforme Izicrédit est opérationnelle en mode SaaS depuis le mois de janvier et 450 particuliers en recherche de crédit s'y sont inscrits gratuitement. Il leur a suffi de créer leur dossier sur un espace sécurisé. Leurs demandes de crédit sont ensuite analysées par les technologies Know your customer permettant d'identi-

fier chaque client et par Open Banking, une procédure de partage de données financières et de justificatifs. Izicrédit garantit ainsi la fiabilité des informations transmises aux banques. Celles-ci peuvent alors choisir de répondre aux demandes de crédits déposées sur la plateforme dans le respect des mesures imposées par le Haut Conseil de Stabilité financière (HCSF).

“ Izicrédit réunit l'offre et la demande pour une vraie mise en concurrence ”

RÉMUNÉRATION PAR FORFAIT ET ABONNEMENT

D'après Aymeric de Tapol, il n'y a pas de solution équivalente en France. Alors que le courtage traditionnel, en agence ou par digital, impose l'intervention d'un intermédiaire qui *in fine* présente le dossier aux banques de son choix, Izicrédit réunit l'offre et la demande et permet une vraie mise en concurrence. Positionnée comme un intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP), la société Izicrédit se rémunère via un forfait sur honoraire de 500 euros auprès des emprunteurs s'ils obtiennent leur crédit. Les banques souscrivent à un abonnement pour accéder aux dossiers déposés par les particuliers.



AYMERIC DE TAPOL
cofondateur d'Izicrédit

“ L’objectif d’ici 5 ans est de représenter 10% du marché du courtage en ligne ”

LE CRÉDIT AGRICOLE CONVAINCU

« Notre objectif est de réunir une dizaine de banques par région qu’elles soient régionales ou nationales. Avec déjà 4 ou 5 banques nous disposons d’une vraie mise en concurrence. Nous sommes assez proches du Crédit Agricole et nous signons avec d’autres banques », assure Aymeric de Tapol. Pour convaincre les banques d’adhérer à Izicrédit, les arguments sont leur réduction par trois du coût d’acquisition client et l’accès à des dossiers qualifiés d’emprunteurs en recherche de crédit immobilier. Dans un contexte de dématérialisation des opérations bancaires et de transformation digitale de ce secteur, les banques traditionnelles ou les banques en ligne seront attentives aux ambitions d’Izicrédit. « L’objectif d’ici 5 ans est de représenter 10 % du marché du courtage en ligne », prévient Aymeric de Tapol.

UN MONTANT MOYEN DE 200 000 EUROS

Dans un contexte national difficile pour le marché du crédit immobilier, Aymeric de Tapol est plutôt satisfait des 450 inscrits de la plateforme. « Nous nous attendions à des clients plutôt jeunes, urbains, cadres, adeptes du digital et finalement, en plus de cette typologie, nous avons une population beaucoup plus hétéroclite avec des seniors », décrit-il. Les demandes de crédit déposées concernent le plus souvent une résidence principale ou un investissement locatif avec un montant moyen de 200 000 euros recherchés. « Nous anticipons une reprise du marché du crédit au second semestre », prévoit Aymeric de Tapol. Pour la fin de l’année ses objectifs sont une seconde levée de fonds, l’acquisition de clients, le recrutement de collaborateurs et renforcement de son marketing sur le marché de la recherche digitalisée de crédit qui a doublé en trois ans. ■



Biarritz L'HÔTEL RADISSON DANS LE GROUPE ANNIE FAMOSE

L'hôtel cinq étoiles de 150 chambres surplombant la Côte des Basques de Biarritz intègre le groupe Annie Famose. Née à Jurançon, cette skieuse pyrénéenne a remporté le championnat du monde de slalom et deux médailles aux Jeux olympiques dans les années 60. Reconvertie avec talent dans l'industrie du ski et dans l'hôtellerie et restauration, elle dirige un groupe de 500 collaborateurs et de 40 établissements. Déjà propriétaire du *Blue Cargo* de Bidart, du *Café de Paris* et de *La Petite Plage* à Biarritz, le groupe familial Annie Famose ajoute donc le *Radisson Blu Hôtel* de Biarritz à son portefeuille composé d'établissements implantés à Avoriaz, Biarritz, Bidart, Courchevel, Megève, Saint-Barthélemy et Saint-Tropez.

Barcus NOUVEAU PRÉSIDENT POUR L'ODACE

Jean-Jacques Carriquiriborde succède à Mathieu Pourrillou à la tête de l'Organisme de développement économique (ODACE) œuvrant pour le développement économique du territoire de la Soule.

Jean-Jacques Carriquiriborde est le gérant de la société Elkar basée à Mauléon et Mathieu Pourrillou est le directeur général du groupe industriel Lopitz également basé à Mauléon. L'assemblée générale de cette association comptant 150 adhérents s'est tenue le 11 mai dernier à Barcus.



MATHIEU
POURRILLOU

JEAN-JACQUES
CARRIQUIRIBORDE

DANIEL
BORDARRAMPE

Saint-Palais **L'INTERPROFESSION LAIT DE BREBIS 64 SUR LE WEB**

Présidée par Daniel Bordarrampe, l'Interprofession Lait de Brebis des Pyrénées-Atlantiques rassemble 1 600 adhérents. Créée en 1986 cette association professionnelle représente les 1 300 exploitations produisant du lait de brebis collecté au Pays basque et en Béarn. L'association a décidé de ne plus communiquer en tant que « Pur Brebis Pyrénées » mais de prendre la parole en tant qu'interprofession à part entière. Un nouveau site Internet vient d'être déployé (<https://laitdebrebis64.com>) pour présenter cette filière forte de 530 000 brebis laitières partagées entre les races manech tête rousse (56 %), manech tête noire (17 %), basco-béarnaise (14 %) et lacaune (10 %).

Bayonne **VELA PRÉSENTE SON VOILIER CARGO**

Prévu pour être amarré à Bayonne, le voilier cargo Vela y a été présenté le 17 mai dernier par les cinq cofondateurs du projet dont le skipper professionnel François Gabart. C'est pour transporter des marchandises entre la France et les États-Unis en mode décarboné que ce trimaran en aluminium de 66 mètres de long sur 25 devrait être opérationnel début 2025. Le navire pourra emporter de 450 à 500 tonnes de marchandises avec une capacité de 560 palettes EU. À l'horizon 2028, l'ambition de l'équipe Vela est de faire partir un navire tous les 9 jours avec une flotte de 5 navires. La construction du premier voilier cargo Vela devrait débuter en fin d'année 2023 et une levée de fonds de dix millions d'euros sera lancée début 2024.



La mobilité légère à pas de géant

Forte d'un bureau d'études performant et d'ateliers de prototypages, MILC Industry, basée à Labarthe-de-Neste, est devenue une référence dans l'univers du vélo et de la mobilité douce. L'entreprise prévoit un plan de développement de 4 millions d'euros qui comprend 27 créations d'emplois.

Par Hermance HITTE

Bien avant de franchir l'entrée de MILC Industry, le spectacle est déjà sur le parking. Dans une bonne humeur communicative, passager et conducteur testent un engin à deux roues, assis dos à dos au ras du sol, ils accélèrent et enchaînent les virages imaginaires... Ayant toute sa place dans une scène de *Mad Max*, le véhicule futuriste ne ressemble à rien de connu : s'il n'est pas conçu par MILC Industry, il résume parfaitement la philosophie de cette entreprise unique en son genre. En ce vendredi après-midi, alors qu'ils sont en repos, quelques salariés en profitent pour apposer leur savoir-faire aux projets les plus fous de créateurs inspirés qui viennent les solliciter.



UN BUREAU D'ÉTUDES ET DES ATELIERS

Le vélo est le cœur de MILC Industry mais son battement n'est pas linéaire, il s'emballe aussi bien pour les cycles classiques que les vélos cargos, les véhicules intermédiaires à 2, 3 ou 4 roues comme les poussettes ou les déambulateurs, les mobylettes électriques... Un univers dédié à la mobilité de demain que Thomas Lecompte, un des associés fondateurs avec Frédéric Bernard et Alexandre Guiral, résume en riant : « N'importe quel petit véhicule qui a un cadre et un châssis est de notre ressort ! ». Les ateliers de fabrication créés en 2013 en sont la face la plus visible mais ils n'existeraient pas sans Antidotes Solutions, le bureau d'études dédié à la mobilité légère. Les deux entités de l'entreprise s'articulent et se complètent, comme l'explique le



“ Sur les 2,6 millions de vélos vendus dans l’hexagone, seuls 10 000 cadres sont fabriqués en France ”

dirigeant : « Au bureau d’études, on traduit les idées des clients pour les rendre réalisables. On sort des véhicules prêts à être industrialisés, avec toute l’ingénierie, les stratégies marques et produits mais aussi tout ce qui est de l’ordre du développement des solutions techniques, des châssis, des véhicules électriques ou des motorisations ». Autant d’innovations qui prennent vie dans les ateliers de la micro usine MILC où ils sont prototypés en vue d’une commercialisation future.

UNE RÉFÉRENCE DANS LE MILIEU

Un combo gagnant qui emploie désormais 23 personnes à Labarthe-de-Neste et travaille aussi bien pour les « petites » marques du vélo que des géants comme Decathlon ou

des assembleurs cycles de renom français, suisses ou italiens. Tous sollicitent Antidotes Solutions sur des domaines d’expertise très précis : « On ne travaille qu’en B2B, on est cotraitants de toutes les marques de vélo ou de solutions de mobilité légère qui ont envie de vendre leurs produits ». Fabrication de châssis grâce aux compétences en chaudronnerie, machines d’assemblage de roues et unités de production d’assemblage de véhicules dopées par toute la logistique associée, MILC Industry a réussi à devenir une référence dans ce milieu de niche des nouveaux produits qui concurrencent l’auto et a atteint le million d’euros de chiffre d’affaires pour le dernier exercice.

PROJET D’ENVERGURE

Une belle réussite qui fait office de première étape et c’est un véritable tournant qu’entreprend MILC Industry avec le plan de développement V-MOCC qui s’élève à 4 millions d’euros dont 1 million en levée de fonds. Un investissement qui va permettre de booster « un outil industriel de fabrication de cadres et châssis spécifiques pour l’industrie du vélo et de la mobilité ». Aujourd’hui, 500 cadres sont fabriqués, le but est d’en produire 25 000 : « On veut intégrer sous le même toit des process de soudure, collage, pour

qu’on puisse entrer dans l’industrialisation, on n’a pas vocation à devenir une usine d’assemblage ». Un projet d’envergure qui comprend une forte création d’embauche avec 50 employés visés en 2028.

RELOCALISER LE MARCHÉ

Le marché s’inscrit dans un contexte mondial dont les chiffres sont sans équivoque : sur les 2,6 millions de vélos vendus dans l’Hexagone en 2022, seuls 10 000 cadres ont été fabriqués en France... dont 500 par Milc Industry : « Il y a une vraie marge de manœuvre et une dépendance à l’Asie qui est gigantesque, l’enjeu est de prendre une petite part de marché en proposant à des acteurs industriels des solutions de relocalisation ». Pour les gros volumes, le Portugal ou la Bulgarie en avancent quelques-unes mais, en France, les alternatives pour les volumes intermédiaires sont rares. Et l’entreprise des Hautes-Pyrénées compte bien peser dans cette tranche.

UNE LEVÉE DE FONDS DE 1 M€

La levée de fonds d’un million s’appuie sur cette relocalisation de savoir-faire et d’emploi local, à ce jour la moitié a déjà été perçue : « Le vélo a été identifié comme un investissement stratégique sur les années qui arrivent, nous ça fait dix ans qu’on est là et on justifie encore mieux notre place par rapport à d’autres qui surfent sur la vague et s’empressent de créer des choses ». Sur les 4 millions d’euros, 3 concernent l’achat de machines, notamment des robots collaboratifs et pas seulement programmables pour que l’expertise reste dans la main de l’homme, et 1 renforcera les équipes. Jusqu’en 2025 MILC Industry va rester dans les locaux de Labarthe-de-Neste et devrait ensuite s’installer à Lannemezan, sur la friche industrielle du CM 10. ■

“ Le vélo est le cœur de MILC Industry mais son battement n’est pas linéaire ”





Camping des 3 Vallées **Cap vers l'indépendance énergétique**

Avec près de 500 emplacements et dix espaces aquatiques, ce camping quatre étoiles d'Argelès-Gazost vient d'opter pour un équipement électrique à la carte, un projet d'envergure mené par trois filiales du groupe EDF.

Par Hermance HITTE

Des champs agricoles où se prélassaient les troupeaux, il ne reste pas grand-chose. Hormis les souvenirs de Roger Mounard, difficile d'en trouver un écho dans le petit paradis que forme le camping Yelloh Village les Trois Vallées. C'est pourtant bien ici que le lait qui servait à la fabrication de yaourts était produit jusqu'en 1984, date à laquelle le dirigeant a souhaité arrêter cette activité familiale pour donner vie à son rêve, ouvrir un camping. Avec les sommets d'Argelès-Gazost en toile de fond, celui-ci est certainement un des plus beaux du départ-

tement et depuis 40 ans, il n'en finit pas d'évoluer pour conserver cette place de choix. L'année 2023 est celle de la plongée dans une énergie autoproduite et maîtrisée, avec 14 hectares et 10 bassins à chauffer, ce grand saut dans le bain du bas carbone prend tout son sens.

3 FILIALES EDF DANS LE PROJET

Le chantier aura duré trois mois et si, dans la façon de le réaliser, il n'a rien d'exceptionnel, pour les filiales EDF Enr, Dalkia Electrotechnics et Izivia du groupe EDF le fait d'avoir « eu une totale confiance pour le mener dans sa totalité » est encore assez rare pour être souligné comme le précise Stéphane Brugat. Chef de projet qui a piloté la mise

en œuvre, le responsable de développement EDF Commerce Sud-Ouest revient sur ses différentes étapes : « Il a d'abord fallu renforcer le réseau électrique parce que le camping va développer de nouveaux services pour sa clientèle et il avait besoin de plus de capacité ». Un poste de livraison haute tension avec un transformateur de 800 kVA a donc été installé, il permet de raccorder les existants tout en alimentant les nouveaux équipements.

UNE AUTOPRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

Au cœur de ce dispositif, l'installation d'une centrale de production photovoltaïque de 100 kWc qui fonctionne en autoconsommation à 85 %, le reste étant revendu sur

“ L'année 2023 est celle de la plongée dans une énergie autoproduite et maîtrisée, avec 14 hectares et 10 bassins à chauffer ”

le réseau. Un des bâtiments a pu l'accueillir mais le toit a d'abord nécessité une extension de 200 m² pour permettre une puissance maximale : « Elle est raccordée sur les installations électriques du camping et tous les électrons produits seront autoconsommés par les besoins du camping. Avec 85 %, on peut dire qu'il est autonome en termes de production. Pendant les périodes sans activité, les 15 % qui restent remonteront sur le réseau d'Enedis et seront rachetés par EDF aux conditions contractuelles », explique Stéphane Brugat.

2 300 CLIENTS EN SAISON

Et enfin pour répondre aux nouveaux besoins de la clientèle, neuf bornes de recharge de 7,4 kilowatts dont une de grosse capacité de 50 kilowatts en courant continu ont été installées pour les voitures électriques : « Le chantier s'élève au total à 200 000 € dont un peu plus de 100 000 € pour le solaire », souligne Roger Mounard qui, d'après les premiers chiffres estime « qu'il sera amorti » la rentabilité étant déjà très satisfaisante. Sur ces trois thématiques, chaque filiale a

“ Le camping des Trois Vallées a rejoint le groupe Yelloh Village en octobre dernier ”

apporté son savoir-faire et, pour le dirigeant, marier développement durable et économies était une évidence : « Les espaces aquatiques, c'est 3 000 m² et ils étaient vraiment énergivores. Nous étions au gaz, on est passé aux pompes à chaleur et désormais elles sont alimentées par le solaire. C'étaient surtout les piscines qui m'ont motivé à faire ce changement ». Idéalement chauffées à 28 °C, elles s'inscrivent dans une énorme machinerie car le camping c'est 464 emplacements depuis que les places luxe ont transformé le site et accueilli 2 300 personnes en pleine saison.

UNE MONTÉE EN GAMME AVEC 5 ÉTOILES

Un véritable petit univers où 100 à 110 saisonniers sont employés en été, illustre dans la liste des lieux d'accueil touristiques de la vallée et membre du club très serré des 12 campings à être, en France, dis-

tingué des 5 tentes rouges par le guide Michelin. Avec ses espaces verts incroyables, son cadre exceptionnel, son restaurant aux produits exclusivement locaux ouvert à tous et des services à mi-chemin entre l'hôtellerie et le camping, il arbore 4 étoiles et s'apprête à monter en gamme le 17 juin prochain : « Mon idée du 5 étoiles était qu'il fallait que ça soit le haut du haut, être à la limite du palace. De plus en plus de beaux campings les ont... et on en fait partie ». L'été 2023 est décidément celui des nouveautés avec un parc de jeux pour les enfants, un site multisports mais aussi un quartier premium avec piscine pour les mobil-home. Fort d'un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros, uniquement sur le camping, le camping des Trois Vallées, qui a rejoint le groupe Yelloh Village en octobre dernier, n'a pas fini de se développer puisqu'une salle de séminaire devrait voir le jour l'an prochain. De la ferme et de ses 75 vaches laitières, il ne reste vraiment rien, à part Roger Mounard et sa passion pour l'accueil des touristes, aussi grande que son amour pour le territoire qu'il représente à merveille. ■





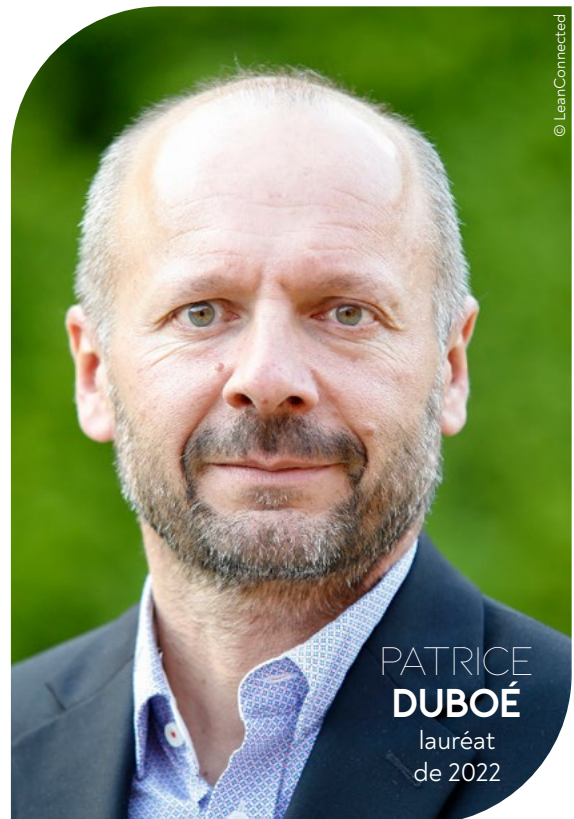
© Lilian Carabet

Parc national des Pyrénées **1^{ER} LAURÉAT DU FONDS VERT**

Dispositif de 2 milliards d'euros pour accélérer la transition écologique dans les territoires, le Fonds vert a été annoncé en août 2022 et l'aide à la gestion des aires naturelles protégées fait partie de ses différents objectifs. Parmi les 150 dossiers nationaux, le Parc National des Pyrénées est le premier lauréat du territoire. Avec une hausse importante de fréquentation et la présence de prédateurs tels que les ours ou même deux loups, les besoins pour accompagner l'activité pastorale dans ce contexte sont nombreux. La semaine dernière, Jean Salomon, préfet des Hautes-Pyrénées, et Méлина Roth, directrice du PNP ont présenté le dispositif qui prévoit sur trois ans d'engager des actions d'accompagnement des acteurs pastoraux, le recrutement de six médiateurs en saison estivale et d'échanger avec les bergers pour définir leurs difficultés.

Hautes-Pyrénées **5^E SAISON D'INNOVER À LA CAMPAGNE**

Tous les porteurs de projets innovants installés dans les territoires ruraux attendaient la 5^e saison du prix « Innover à la campagne », organisé par le Tiers-lieu 21 et propulsé par Better Life Factory & Milan Presseles : les candidatures sont enfin possibles. Jusqu'au 23 septembre, les entreprises ayant déjà généré un chiffre d'affaires peuvent participer, pour cela elles doivent se situer à la campagne, exister sous forme de société, coopérative ou association depuis un an minimum, ne pas avoir un caractère polluant ou dangereux pour la santé et être innovantes dans leur produit, leur service d'usage, leur procédé ou organisation, leur modèle d'affaires ou encore leur technologie. Les thématiques de cette année sont : la transition alimentaire et l'agriculture durable, le savoir-faire et les filières, la transition écologique et enfin le vivre-ensemble (santé et solidarités). Les entrepreneurs des Hautes-Pyrénées sont nombreux à y avoir participé depuis sa création et parmi les lauréats des éditions précédentes, Lean Connected, start-up de Patrice Duboé, avait remporté le prix coup de cœur du jury en 2022. Médiatisation du projet, mise en relation avec un mentor d'une grande entreprise et dotations selon les prix sont en jeu.



© LeanConnected

**PATRICE
DUBOÉ**
lauréat
de 2022



Tarbes PARTENARIAT ENTRE L'IUT ET LA DGFIP

L'Institut Universitaire de Technologie de Tarbes, représenté par son directeur Jean-Yves Chambrin, et la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées, représentée par son directeur Jean-René Nolf ont signé le 12 mai dernier une convention de partenariat. Son but est d'aider les étudiants dans leur carrière et leur recherche d'emploi en leur proposant des offres de stages et des offres d'alternance au sein des services de la DGFIP. Pour leur faire découvrir les différents métiers ou parcours de carrière possibles dans le secteur des finances publiques, des conférences sont également prévues. Les étudiants du département Gestion des entreprises et administrations de l'IUT devraient tout particulièrement trouver dans cette initiative des pistes de carrières professionnelles adaptées à leur cursus.

Peyragudes AWARD DIVERSIFICATION TOURISTIQUE POUR LA STATION

Organisés dans le cadre du salon Alpipro Digital Montagne, les Mountain Tourism Awards récompensent chaque année les innovations et réalisations remarquables des stations de ski et des territoires de montagne. L'édition 2023 a recueilli 64 candidatures et c'est la SPL Peyragudes qui a reçu l'Award Diversification Touristique ! Son attribution vient saluer la capacité de l'entreprise à se remettre en question et signe une véritable récompense à ses efforts pour diversifier ses activités en proposant une offre 4 saisons. Une transition du modèle économique de la station qui n'est pas passée inaperçue et si Peyragudes a anticipé les métiers de demain, elle a également proposé des parcours professionnels plus attractifs par une polyvalence des métiers hiver/été. Une innovation managériale au sens large qui va de la refonte du référentiel des métiers et des compétences aux plans de formation. L'adhésion des équipes à cette trajectoire différente d'une culture qui était très dépendante du ski ouvre des perspectives riches en termes d'emploi, de recrutement et de logement.



EO-Fimmo

Expertise & Organisme
de Formation en Immobilier

Madeleine Perrin

EXPERTISE & FORMATION EN IMMOBILIER

EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PAU

06 18 07 60 06 - eofimmo@gmail.com

www.eofimmo.fr

MADELEINE
PERRIN

Bail commercial

Évaluation

de l'indemnité d'éviction

L'indemnité d'éviction due par le bailleur en cas de refus de renouvellement du bail permet de garantir au locataire d'un bail commercial la stabilité de l'exploitation de son fonds de commerce.

Par Madeleine PERRIN
Expert immobilier en valeur vénale et locative, expert près la cour d'appel de Pau, organisme de formation en immobilier



LE PRINCIPE DU « DROIT AU RENOUVELLEMENT » DU BAIL COMMERCIAL ET L'INDEMNITÉ D'ÉVICTION

La spécificité du régime juridique du bail commercial institué par le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953, modifié en grande partie par la loi Pinel n° 2014-1317 du 3 novembre 2014, tient principalement au transfert de la propriété commerciale au profit du locataire.

Concrètement, cette protection se traduit pour le locataire par un « droit au renouvellement » du bail arrivé à son terme et au versement d'une compensation financière dénommée « indemnité d'éviction » en cas de refus de renouvellement.

Pour en bénéficier, le locataire doit être titulaire d'un bail commercial appelé communément bail 3/6/9. Ainsi, les baux de courte durée (inférieurs à trois ans) ou le bail saisonnier sont exclus de ce régime protecteur.

Le bail commercial classique est généralement conclu pour une durée de neuf ans. Arrivé à son terme, le bail ne se renouvelle pas automatiquement, il se poursuit aux mêmes conditions. À la demande de l'une ou l'autre des parties, un nouveau bail écrit sera formalisé.

Pour prétendre au renouvellement de son bail, le locataire doit toutefois remplir certaines conditions :

- avoir exploité le fonds de commerce de manière effective et continue dans les trois années précédant l'expiration du bail ;
- être inscrit au registre des commerces et des sociétés ou au répertoire des métiers ;
- être propriétaire du fonds du commerce.

Par ailleurs, l'article L145-17 du code de commerce prévoit également quelques exceptions au droit au renouvellement quand bien même le locataire respecterait les conditions imposées.

Il s'agit :

- d'un motif grave et légitime dont peut justifier le bailleur vis-à-vis du locataire sortant (non-paiement du loyer, des charges, non-respect de la destination des lieux, par exemple, mais uniquement après mise en demeure restée infructueuse plus d'un mois après son envoi par acte extrajudiciaire) ;
- immeuble devant être totalement ou partiellement démolé : immeuble insalubre ;



- reconstruction par le propriétaire ou ses ayants droit, d'un nouvel immeuble comprenant des locaux commerciaux. Le locataire a, dans ce cas, un droit de priorité pour louer dans l'immeuble reconstruit.
- la perte de fonds : conséquence de la perte de clientèle attachée au lieu de situation ;
- le transfert du fonds : conséquence de l'installation du locataire dans de nouveaux locaux sans perte de la clientèle.

En dehors de ces cas, et dès lors que le locataire remplit l'ensemble des conditions telles que précisées ci-dessus, le bailleur qui lui refuserait le renouvellement du bail commercial sera tenu au versement d'une indemnité d'éviction.

LE LOCATAIRE PEUT RESTER DANS LES LIEUX TANT QUE L'INDEMNITÉ N'EST PAS VERSÉE

De manière concrète, le bailleur va envoyer un courrier par acte extra-judiciaire notifiant au locataire son refus de renouvellement au moins six mois avant la fin du bail.

Le bailleur doit indiquer qu'il offre une indemnité d'éviction ou invoquer le cas d'exclusion prévu par les textes.

Le locataire peut rester dans les lieux tant que cette somme n'a pas été versée par le bailleur. Il sera tenu, dans ce cas, de payer une indemnité d'occupation jusqu'à son départ.

Le locataire peut également décider de partir à tout moment.

Il a deux ans à compter de la date pour laquelle le congé a été donné pour réclamer son droit à indemnité.

COMMENT EST ÉVALUÉE L'INDEMNITÉ D'ÉVICTION ?

L'indemnité d'éviction n'est pas, contrairement aux idées reçues, uniquement fixée en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'exploitant.

L'article L145-14 du code de commerce précise en effet que l'indemnité d'éviction est égale « au préjudice causé par le défaut de renouvellement ».

Le texte poursuit en précisant que cette indemnité comprend notamment « la valeur marchande du fonds de commerce [...], augmentée éventuellement des frais normaux de déménagement et de réinstallation, ainsi que des frais et droits de mutation à payer pour un fonds de même valeur, sauf dans le cas où le propriétaire fait la preuve que le préjudice est moindre ».

Ainsi, l'indemnité doit correspondre à l'intégralité du préjudice subi.

Le propriétaire et le locataire peuvent librement se mettre d'accord sur le montant de l'indemnité. Mais, en général, il est déterminé par un expert immobilier indépendant.

L'expert va ainsi avoir pour mission d'estimer l'intégralité du préjudice.

Pour ce faire, il devra dans un premier temps s'assurer de la nature du préjudice qui peut prendre deux formes :

Le préjudice est évalué au jour le plus proche de l'éviction : soit au jour du départ effectif du locataire, soit à la date de la décision de justice, si le locataire est encore dans les lieux le jour où les juges statuent.

Puis, dans un second temps, il s'agira d'analyser l'étendue du préjudice.

Enfin, il faudra évaluer le montant de cette indemnité en distinguant l'indemnité principale et les indemnités accessoires.

L'INDEMNITÉ LIÉE À LA PERTE DE FONDS : INDEMNITÉ DE REMPLACEMENT

Le texte pose le principe que l'indemnité correspond à la valeur marchande du fonds, c'est-à-dire la perte du fonds.

L'indemnité principale consistera dans cette hypothèse à l'évaluation de la valeur du fonds de commerce.

Elle se fera selon les usages de la profession et par conséquent selon les méthodes habituelles d'évaluation d'un fonds de commerce :

- méthode du ratio par le chiffre d'affaires en fonction de l'activité exploitée ;
- méthode par comparaison ;
- méthode par l'EBE (excédent brut d'exploitation).

Mais, le montant ne se limite pas à cette simple évaluation.

Il s'agira d'évaluer ensuite l'ensemble des indemnités accessoires :

- **les frais normaux de déménagement : uniquement si c'est le cas ;**
- **les frais et droits de mutation** à payer pour un fonds de même valeur : uniquement si le preneur acquiert un nouveau fonds ;
- **les indemnités de licenciement** en cas de rupture des contrats de travail du personnel salarié : sont remboursées sur justificatifs en cas de licenciement total (perte du fonds) ou partiel (réinstallation de moindre importance) impliquant la suppression d'une partie des postes salariés ;
- **les frais d'installation non amortis** : les aménagements sont normalement compris dans la valeur du fonds de commerce dans l'hypothèse de l'indemnité d'éviction de remplacement ;
- **le trouble commercial** : une indemnité pour trouble commercial (ou gain manqué) est allouée afin de couvrir le préjudice résultant de l'interruption d'activité durant le déménagement, puis la réinstallation ou, faute de réinstallation, de l'arrêt d'exploitation ;

- **la perte sur stocks** : couvre le préjudice subi par le locataire exploitant, notamment en cas de vente du stock à bas prix ou dans des conditions qui lui sont financièrement préjudiciables.

Ne sont jamais estimés :

- le matériel, le mobilier et les droits incorporels car ils sont et restent la propriété du locataire évincé ;
- les aménagements et travaux réalisés dans le local dont le bail n'est pas renouvelé ;
- les impôts dus au titre des plus-values ;
- le préjudice moral.

En cas de simple transfert de fonds, c'est le cas de la réinstallation ailleurs sans perte majeure de clientèle : il s'agit d'une indemnité de déplacement.

L'indemnité principale correspond au droit au bail.

Le droit au bail est évalué en fonction de la méthode du différentiel : différence entre le montant du loyer que le locataire évincé aurait payé si le bail avait été renouvelé et celui du loyer qu'il va devoir payer en allant s'installer dans un autre local (valeur locative).

Il est appliqué un coefficient de capitalisation ou de situation fonction de l'activité et de la commercialité de l'emplacement.

Les indemnités accessoires vont correspondre à tous les préjudices subis pour transfert de fonds et seront à évaluer au cas par cas. Ce sont notamment :

- **les frais de déménagement** : réglés sur présentation de devis ou en fonction de la situation sur forfait ;
- **les frais administratifs** : les coûts liés pour faire connaître à la clientèle et aux fournisseurs la nouvelle adresse de l'exploitation (nouvelles cartes de visite, envoi de courriers notamment) ; les coûts de transfert des abonnements ; les frais d'actes et formalités de changement de siège social ;
- **les frais de emploi** : destinés à couvrir les frais et droits de mutation à régler pour l'acquisition d'un fonds de commerce ou d'un droit au bail de même valeur ainsi que les frais d'agence et de rédaction d'acte. L'indemnité de emploi ne sera pas due si le propriétaire apporte la preuve que le locataire ne s'est pas réinstallé. Dans les autres cas, le emploi est dû et son montant peut être établi au réel (cf. art. 719, Code général des impôts) ou de façon forfaitaire (8 à 12 % du montant de l'indemnité principale) ;
- **les frais de double loyer** : correspondent au double loyer éventuellement réglé par le locataire ;
- **le trouble commercial** : une indemnité pour trouble commercial (ou gain manqué) est allouée afin de couvrir le préjudice résultant de l'interruption

d'activité durant le déménagement puis la réinstallation ou, faute de réinstallation, de l'arrêt d'exploitation ;

- **la perte sur stocks** : idem que pour la perte de fonds ;
- s'il y a, au contraire, indemnité de déplacement, les installations du preneur sont indemnisées dans la mesure où elles n'ont pas été entièrement amorties et qu'elles ne sont ni récupérables ni transférables. Mais, la jurisprudence est fluctuante sur ce point et il s'agira d'apprécier réellement la situation du preneur.

Le juge pourra également demander à l'expert d'estimer le montant de l'indemnité d'occupation due par le preneur à compter de la fin du bail jusqu'à sa sortie. Le locataire n'étant plus locataire du local, il n'est plus redevable d'un loyer, mais d'une indemnité d'occupation qui peut être supérieure.

LA FACULTÉ DE DÉDIT : LE DROIT DE REPENTIR DU BAILLEUR

Le bailleur dispose d'un droit de dédit dans les 15 jours qui suivent la décision du juge fixant l'indemnité d'éviction. Ce droit permet au bailleur de ne pas verser l'indemnité fixée et de revenir sur son refus de droit au renouvellement. Dans ce cas, le bail est renouvelé et le locataire peut se maintenir dans les lieux aux conditions prévues initialement.

Néanmoins, le droit de repentir ne peut s'exercer que si le locataire n'est pas parti.

COMMENT PROCÉDER ?

Aussi, l'indemnité d'éviction s'estime au cas par cas. L'indemnité peut être fixée à l'amiable entre les parties. Mais, le recours à un expert immobilier indépendant permet de s'assurer, pour le bailleur comme pour le locataire, de la juste indemnisation du préjudice subi.

L'expert saura conseiller dans les différentes étapes d'estimation de l'indemnité d'éviction. Il apportera notamment son éclairage sur la nature et le montant de l'indemnité principale et des indemnités accessoires à prendre en compte.

Par ailleurs, l'accompagnement d'un avocat-conseil, spécialiste en matière de bail commercial, s'avérera judicieux pour formaliser l'accord entre les parties et/ou mettre en œuvre la procédure adaptée. ■



L'immobilier chahuté

Inflation, hausse des taux d'intérêt, entrée en vigueur du DPE, inquiétudes des ménages... Le marché de l'immobilier est secoué. Mais BPCE l'Observatoire ne prévoit pas pour l'instant de décrochage brutal en 2024..

Par Anne DAUBRÉE

Le marché immobilier plonge-t-il dans la crise ? Le 20 avril, BPCE l'Observatoire présentait « Les Rendez-vous de l'immobilier - Construction, demande des ménages, effet du DPE et perspectives de prix. Où va l'immobilier résidentiel en 2023-2024 ? », lors d'une conférence de presse en ligne. Avec un constat nuancé, même s'il est loin d'être riant. Ainsi, dans la construction, « la situation est difficile pour les promoteurs. Ils font face à des coûts toujours plus importants, alors que la capacité contributive des clients se réduit. La contrainte sur leur modèle est très forte », analyse Alain Tourdjman, directeur des études économiques du groupe bancaire BPCE. Tous les indicateurs le confirment. Depuis plus d'un an, l'évolution du nombre de mises en chantiers est à la baisse, au point de passer sous la moyenne décennale. Côté résér-

“ La moitié des propriétaires bailleurs ignore à quelle classe énergétique appartient leur bien ”

vations, la chute est de 20 % au quatrième trimestre 2022 (par rapport au précédent).

Dans le même sens, la dynamique des maisons individuelles s'est inversée. Après des années 2021 et 2022 fastes en matière de construction, 2023 a vu l'amorce d'une baisse. En face, les réservations ont diminué de manière très importante (20 %). « Les acheteurs de ces maisons sont des accédants modestes. Ils sont les plus touchés par la désolvabilisation liée à l'évolution du crédit », commente Alain Tourdjman. Sur ce marché, « la hausse des prix des matières premières a impacté le prix de ces maisons dont le design a été retouché pour qu'elles conservent un tarif acceptable pour cette clientèle », poursuit l'expert. Néanmoins, les stratégies des promoteurs n'ont pas vraiment fonctionné, d'autant qu'à la hausse des coûts des matériaux s'ajoutaient d'autres difficultés, dont celle de l'accès au foncier « de plus en plus problématique », note Alain Tourdjman. Résultat, l'Observatoire prévoit 350 000 mises en chantier en 2023, et 340 000 en 2024.

Du côté de la demande, celle des Français en matière d'immobilier (toutes catégories) s'infléchit mais perdure. « Les projets de long terme comme l'immobilier semblent difficiles à mettre en œuvre. (...) La perception extrêmement négative de l'environnement économique n'a cependant pas anesthésié les projets d'achat des ménages qui restent à des niveaux acceptables. Contrairement à ce que l'on pouvait craindre, la demande ne s'est pas effondrée », analyse Alain Tourdjman. 45 % des Français considèrent le moment défavorable pour l'achat, même si l'immobilier reste une valeur refuge. Toutefois, le nombre de projets actuels demeure stable : 11 % des Français déclarent avoir un projet d'achat de résidence principale dans les douze mois, contre 10 % l'année précédente. Concernant la résidence secondaire, les chiffres n'ont pas évolué (3 %).

Mais les vendeurs, eux, se posent des questions... 47 % ont des doutes sur les délais auxquels ils vont pouvoir vendre, et une proportion similaire, sur la possibilité d'obtenir le prix souhaité. Et ils sont 6 sur 10 à déclarer préférer attendre si nécessaire, ce qui augure d'un ralentissement des transactions.

LES PERTURBATIONS DU DPE ET DES HAUSSES DE TAUX D'INTÉRÊT

Sur fond de conjoncture difficile, l'introduction du DPE, Diagnostic de performance énergétique, perturbe encore davantage le marché de l'immobilier. Dernière étape, depuis le 1^{er} avril, l'audit énergétique est devenu obligatoire lors des ventes de logements les plus économes, les travaux à réaliser devenant un enjeu potentiel de négociation. « Le sujet est bien présent dans l'esprit des Français », note Alain Tourdjman. Pour les trois quarts d'entre eux, la classe énergétique d'un bien est devenu un critère déterminant. Et ils sont 44 % à ne pas vouloir acheter un bien classé F ou G. « Le DPE va faire émerger des disparités de prix très significatives », estime Alain

Tourdjman. Toutefois, l'impact du DPE doit être évalué selon les marchés. Les maisons individuelles, qui représentent la moitié des ventes, sont 20 % à être classées F ou G. « Cela représente une part réduite des transactions. La réduction des prix va donc concerner une partie assez étroite des transactions », tempère l'expert. Concernant les travaux de rénovation énergétique, l'impact du DPE semble pour l'instant limité : 39 % seulement des Français envisagent des travaux de rénovation énergétique à horizon de cinq ans, comme il y a deux ans, alors qu'ils sont 68 % à songer à un embellissement de leur logement... « Manifestement, les Français ne sont pas dans une logique d'urgence », pointe Alain Tourdjman.

Le marché de la rénovation, qui devrait dépasser 21 milliards d'euros en 2023, grossit, mais essentiellement sous l'effet de l'augmentation du prix des matériaux. Car les freins à une véritable croissance restent nombreux. Du côté des propriétaires bailleurs, l'étude de BPCE constate une « méconnaissance générale » du DPE. La moitié d'entre eux ignorent à quelle classe énergétique appartient leur bien. Par ailleurs, ils doutent du fait que les travaux leur fassent gagner un nombre suffisant de classes, et ne savent pas comment les réaliser avec un locataire présent. Au global, « le DPE a un impact sur la sélectivité du marché, avec les prix des biens en G et F qui vont subir une décote significative, mais cela n'engendre pas une grande vague de rénovations », synthétise Alain Tourdjman.

Et enfin, une autre dynamique nouvelle perturbe le marché : l'évolution des taux d'intérêt, en hausse après une trentaine d'années de baisse, vient impacter la solvabilité des ménages. Pour un crédit immobilier à dix ans, ils devraient atteindre 4 % en 2024. « Cela représente une perte sensible de solvabilité des ménages qui a un impact très significatif sur leurs projets d'achat », explique Alain Tourdjman. Ainsi, 71 % d'entre eux ont été concernés, de diverses manières. Dans le détail, 27 % ont renoncé à leur projet, 33 % l'ont reporté et 15 % l'ont modifié, faisant évoluer la localisation du bien ou modifiant le montage financier du projet. Dans l'ancien, les ventes ont diminué de 16 %, en février 2023, par rapport à la même période de l'année précédente. Et déjà, en 2022, avec 1 109 000 logements anciens vendus (à peine plus qu'en 2019), l'activité a décliné de 5,4 % par rapport à 2021. « Nous allons repasser sous le seuil du million de transactions par an », prévoit Alain Tourdjman.

Pour autant, faut-il s'attendre à une baisse spectaculaire des prix ? À un effondrement du marché ? « Nous ne sommes pas dans un scénario de rupture », estime l'expert. En particulier, l'inflation absorbe une partie des coûts des projets immobiliers engendrée par la hausse des taux d'intérêt. BPCE L'Observatoire envisage une poursuite de la baisse des volumes de transactions (dans l'ancien, - 6,9 % des ventes en 2023 puis - 5 % en 2024) et une diminution graduelle des prix (- 2,5 % cette année et - 3,5 % en 2024). ■

Lutter contre le « mal-être en agriculture »

Comment lutter contre le mal-être et sa dernière extrémité, le suicide, dans le monde agricole ? La MSA, Mutualité sociale agricole, réunit les professionnels de terrain qui évoquent leurs approches, parfois basées sur le partage entre personnes qui connaissent des difficultés. Retour d'expériences sur une démarche collective.

Par Anne DAUBRÉE

Un jour de marché, un emplacement vide... Le petit producteur a peut-être pris un jour de vacances bien mérité. Ou alors, il s'est « passé la corde au cou ». Aboutissement extrême d'une situation de mal-être, le taux de suicide des agriculteurs est supérieur à celui du reste de la société, d'après les données de la MSA, la sécurité sociale agricole, qui en a recensé 529 en 2016, ce qui représente un risque supérieur de 43,2 % par rapport à celui des assurés de l'ensemble des régimes de sécurité sociale. Le 20 avril dernier, à Bobigny, la MSA organisait une rencontre des réseaux des professionnels de l'accompagnement consacré au « mal-être en agriculture : en parler et agir ». Plusieurs dispositifs d'ampleur existent déjà, à l'image du réseau Agri-Sentinelles qui réunit des volontaires travaillant au contact avec les agriculteurs et qui s'impliquent dans la prévention du suicide.

Toutefois, les acteurs de terrain continuent d'élaborer de nouvelles approches complémentaires, adaptées aux situations auxquelles ils font face. Ainsi, lors d'une

« Le taux de suicide des agriculteurs est supérieur à celui du reste de la société »

table ronde, Emmanuelle Bouet, assistante sociale à la MSA du Poitou, a évoqué un nouveau dispositif de formation sur trois jours, « se parler sans s'embourber ». À l'origine de cette formule, son expérience d'accompagnement d'exploitants « qui vont mal », comme Bertrand qui ne sait plus comment parler avec son père et associé, alcoolique. « Je suis témoin. J'écoute ces mal-être et ce qui est frappant, c'est qu'ils ne sont pas nécessairement liés à une difficulté financière. Les questions relationnelles, humaines, pourraient être la clé d'un mieux-être, en tout cas, elles représentent une piste d'action », estime Emmanuelle Bouet. Avec ses collègues et l'association Resa, Réseau d'écoute et de solidarité en agriculture, elle a conçu une démarche collective pour apporter une réponse à ce constat. Durant trois jours, un groupe de ces personnes en souffrance (une par exploitation agricole) se réunissent et viennent reposer des bases pour parvenir, ensuite, à reprendre une communication, un dialogue avec l'autre.

LA FORCE DU COLLECTIF

Pour Emmanuelle Bouet, dans ce cas, le fait que la démarche soit collective se révèle bénéfique. « Le premier groupe de participants que nous avons réunis a mis en place un groupe WhatsApp qui est toujours actif un an plus tard », relate-t-elle. Le témoignage (par visioconférence) de Vincent, ancien salarié agricole qui a vécu une crise majeure, confirme l'intérêt d'une démarche partagée. Il y a six ans, il a subi « de très fortes pressions » dans le domaine viticole où il tra-

vaillait depuis 20 ans et auquel il était très attaché, sur fond de graves problèmes familiaux. Un épisode dont il parle toujours avec émotion, même si, depuis, il est parvenu à rebâtir une nouvelle vie professionnelle qui lui correspond. Son chemin est passé par l'écoute attentive et bienveillante d'une assistante sociale de la MSA, puis par une démarche collective. « J'ai assisté à plusieurs groupes de parole. À chaque fois, je voyais que ma parole se libérait, que la pression s'atténuait. Je donnais mon avis sur la problématique d'autres personnes, et tourner mon regard vers elles m'a permis de prendre

du recul. Cela allégeait ma souffrance », témoigne-t-il. Le fait de « partager entre pairs » est positif, confirme Pierre Vandel, psychiatre et professeur des universités à la faculté de médecine de Besançon. Par ailleurs, « le lien social protège les personnes de la souffrance », ajoute le psychiatre, un argument qui confirme l'efficacité de dispositifs comme le réseau Agri-Sentinelles. Mais cela n'empêche pas, rappelle Pierre Vandel, la nécessité d'une approche du mal-être qui soit aussi individuelle, en fonction du niveau de la souffrance et de l'acuité de la crise. ■



© Shutterstock

Le succès des trains Ouigo

110 millions de voyages ont été effectués depuis 2013 dans les rames bleu et rose aux tarifs avantageux. La branche est désormais « à l'équilibre » et la SNCF espère convaincre de nouveaux adeptes en multipliant les destinations.

Par Olivier RAZEMON



« **C** est un succès ! » Pour la SNCF, les bonnes nouvelles ne sont pas si fréquentes. Alors que les journées de grèves, depuis le début de l'année, ont découragé une partie des voyageurs et que les promesses budgétaires de l'État tardent à se concrétiser, le dixième anniversaire de la marque low-cost Ouigo est une occasion à ne pas manquer. Depuis avril 2013, date du lancement des premières rames, 110 millions de voyages ont été effectués dans les trains relookés en bleu ciel et rose bonbon, qui promettent des tarifs avantageux et des destinations touristiques.

Certes, les teintes choisies par la compagnie ferroviaire pour décorer ses trains à bas coût ne satisfont pas tout le monde. À l'intérieur des voitures, « les couleurs sont criardes, ce qui est souvent le choix des marques discount. Pour une raison que j'ignore, la sobriété visuelle semble réservée aux riches », ironise Juliette Duboc, 34 ans, qui voyage souvent entre Paris et Marseille. Les passagers se sont aussi habitués à arriver à la gare une demi-heure avant le départ, à se limiter à un seul bagage et à apporter leur propre repas, les rames Ouigo étant dépourvues de voiture-bar. Enfin, « les usagers sont encore moins civiques que dans les trains classiques », constate la voyageuse.

UNE FORMULE QUI SEMBLE PLAIRE

Mais qu'importe, la formule semble plaire. Entre 2013 et 2020, 50 millions de voyages avaient été comptabilisés. Entre 2020 et 2022 se sont ajoutés 50 millions de trajets, et 10 millions de plus en 2023. Le nombre de destinations ne cesse de croître, pour dépasser 50 gares en ce printemps. Certains voyageurs n'ont, il faut le souligner, pas le choix. L'arrivée des Ouigo se traduit, dans certaines villes, par la suppression de quelques TGV classiques.

Dès lors, le taux de remplissage des rames « atteint 80 % en semaine, 90 % le week-end », se félicite Alain Krakovitch, directeur des TGV et Intercités à la SNCF. Auteur d'un ouvrage vantant le transport ferroviaire (*Métropolitain*, Débats publics, 2019), le dirigeant indique que, selon des études internes, « un voyageur sur deux n'aurait pas pris le train sans Ouigo ». Toujours selon ces études, « un cinquième n'aurait pas voyagé du tout, et un tiers aurait choisi un transport plus polluant », la voiture ou l'avion. En outre, soutient-il, « Ouigo n'a pas cannibalisé » le TGV classique, puisque les trains low-cost « apportent 20 % de voyageurs en plus au ferroviaire ». Malgré l'inflation, les prix des billets restent raisonnables. Certes, on trouve parfois des Paris-Nice à 99 euros, mais, compte tenu de la complexité des formules et du « bouclier tarifaire » mis en place par la SNCF, « 50 % des voyageurs paient moins de 25 euros », assure Alain Krakovitch.

Le secret du bas coût, dans le ferroviaire comme dans l'aérien, repose notamment sur une rotation plus fréquente du matériel. Ainsi, les 38 rames Ouigo « effectuent 700 000 kilomètres par an, deux fois plus que les TGV classiques », précise la SNCF. La maintenance est organisée de nuit, les passages par les gares écourtés, et la capacité des rames augmentée. Grâce à des sièges resserrés, la suppression des espaces de restauration ou dédiés aux bagages, un train Ouigo peut accueillir jusqu'à 1 268 personnes, 25 % de plus qu'un TGV normal. En revanche, malgré les nombreuses options proposées aux voyageurs, comme les bagages supplémentaires, l'échange de billets ou la connexion au wifi, la SNCF assure que ces suppléments « ne représentent que 6 % du chiffre d'affaires », contre « 30 % » dans le low-cost aérien.

« LE LOW-COST ÉCORESPONSABLE »

En dix ans, le service s'est renforcé et modifié. En février 2013, lors de la présentation du concept à la presse, Guillaume Pepy, alors PDG de la SNCF, le définissait comme « un TGV, mais pas pour les Parisiens ». Les rames bleu et rose desservaient alors principalement les gares TGV de périphérie, Marne-la-Vallée, Massy ou, à Lyon, celle de l'aéroport Saint-Exupéry. La SNCF visait une nouvelle clientèle, des familles vivant en grande couronne, qui préfère la voiture. Il s'agissait aussi de concurrencer les « cars Macron », de longue distance. La donne a changé en 2017, avec le lancement de rames Ouigo de Paris-Montparnasse et Paris-Gare de Lyon, lorsque la compagnie ferroviaire a estimé que la clientèle d'affaires ne risquait pas de se tourner vers le low-cost. Aujourd'hui, les Franciliens représentent 35 % de la clientèle d'Ouigo, et les habitants des autres régions, « la province », comme on dit à Paris, 65 %.

Le succès d'Ouigo intervient dans un contexte de « low-cost décomplexé », assure Jérôme Laffon, le directeur de la marque. Ainsi, selon une enquête réalisée pour un organisme de crédit, la moitié des adeptes du bas coût « achètent par choix », et non par contrainte. De même, 70 % d'entre eux « considèrent que ce n'est pas dévalorisant ». Toutefois, le ferroviaire low-cost présente une particularité par rapport aux produits achetés chez les hard-discounters, ou les vols bradés par l'industrie aérienne. Selon Jérôme Laffon, le consommateur n'est pas confronté « à un dilemme entre prix bas et l'environnement, car le train est naturellement écoresponsable ».

La SNCF espère renforcer sa formule. D'ici 2025, de nouvelles rames seront dévolues au bas coût. « À mi-vie, 15-20 ans environ, les rames sont complètement démontées, y compris les boggies, la circulation de l'eau ou de l'électricité. Nous en profiterons pour en convertir une douzaine en rames Ouigo », explique Alain Krakovitch. À cette occasion, un « espace de convivialité » sera aménagé, sans toutefois proposer de restauration. Chaque rame accueillera huit places pour des vélos non démontés, ce qui devrait ravir les cyclotouristes. ■



L'amour et les forêts

L'EMPRISE

Blanche Renard retrouve Grégoire Lamoureux lors d'une soirée. Ils se connaissent déjà mais le courant passe plus fort entre eux. Ils décident très vite de vivre ensemble. À peine mariés, ils déménagent à des centaines de kilomètres. Alors

qu'ils viennent de s'installer dans leur maison isolée de tout, elle comprend qu'il a volontairement choisi d'aller à l'autre bout du pays, non par contrainte professionnelle comme il l'avait prétendu, mais pour la séparer de ses proches... Cette adaptation étouffante du roman d'Éric Reinhardt permet à Valérie Donzelli de revenir à Cannes (hors-compétition) après avoir présenté à la Semaine de la Critique le très populaire *La Guerre est déclarée* puis le très mal aimé *Marguerite et Julien*. Elle se réjouit de cette descente sur la Croisette :



« Aller à Cannes, c'est d'abord joyeux. J'ai connu un succès qui a été fou (tout le monde en parlait sur la Croisette !) alors que ce n'était pas du tout un film dont on aurait tant parlé d'ordinaire. Plus tard, je suis venue en compétition officielle, et là les gens ne l'ont pas du tout compris, donc ça a été un autre accueil ! Quand ça se passe mal, c'est un enterrement de première classe ! Là, il n'y a pas trop de pression, je suis à Cannes Première et on sort le même jour, je vois ça comme une très belle avant-première et voilà ! Il y a toujours un risque quand on est sélectionné : personne n'a encore vu le film et d'un coup, on le montre à des gens qui n'ont pas travaillé dessus et ne l'aiment pas forcément autant que ceux qui ont rejoint le projet. »

Soutenue à l'écriture par Audrey Diwan (*L'Événement*), Valérie Donzelli décortique de façon méticuleuse l'intimité d'un couple et l'emprise d'une femme par un homme charmant de prime abord avant de s'avérer être maladivement possessif. Cette collaboration était primordiale pour elle.

« J'ai senti qu'il fallait construire quelque chose étape par étape, et que ce soit assez méthodique. J'ai proposé à Audrey de travailler avec moi car elle a ce talent, ce que j'avais senti en lisant son scénario de *Mais vous êtes fou*, dans lequel j'ai joué. Elle avait aussi lu le livre, on s'en était déjà parlé et on partageait un même regard. »

Le début de leur relation ressemblait à un conte de fées mais, tel un chasseur enserrant sa proie, Greg s'est empressé de l'isoler et s'assure qu'elle ne puisse pas créer de nouveaux liens. Il est extrêmement présent, l'appelant sur son lieu de travail ou lui faisant subir de lourds interrogatoires si elle ne rentre pas à l'heure convenue. Melvil Poupaud ne lui trouve aucune excuse :

« C'est un salopard ! Mais ce qui est beau dans le film, c'est qu'il y a plusieurs nuances. Je pense qu'il est sincèrement amoureux, mais il manque de confiance en lui et il a peur de la perdre. Il ressent des choses qu'on peut tous ressentir dans une histoire d'amour, mais lui ne met pas de frein. C'est son côté enfantin, comme s'il avait trouvé sa princesse et qu'il a trop peur que ça lui échappe. Il va beaucoup trop loin, je pense qu'il a un grain de folie. Pourtant, Valérie le montre charmant au début, pour qu'on comprenne pourquoi Blanche s'embarque dans cette histoire, et elle le filme de telle manière qu'il garde une certaine prestance. Ce n'est pas juste le type odieux que tu détestes, il a un côté machiavélique : il est attirant dans le mal. »

Valérie Donzelli prend le parti risqué d'adopter strictement le point de vue de Blanche, qui raconte sa trajectoire à une femme qui recueille avec bienveillance sa parole, l'aidant à sortir du lourd silence dans lequel elle était murée depuis des années. Virginie Efira fait passer avec une grande simplicité la sidération et surtout la honte de Blanche de s'être laissée enfermer dans une relation aussi toxique.

« C'est l'énorme problème des victimes : elles se sentent coupables ! Et cette culpabilité se transforme en honte et après, c'est le cercle vicieux de la parole qu'on n'arrive pas à dénouer, et on s'enferme soi-même. Quand j'ai lu le livre d'Éric, la chose que je trouvais belle, c'est qu'il est question de quelqu'un qui parle et de quelqu'un qui écoute. Virginie a une capacité à disparaître complètement derrière ses rôles, ce qui est magistral à ce niveau de notoriété. C'est une actrice pour laquelle on a énormément d'empathie, ce qui était très important qu'on ne se dise pas de Blanche, mais quelle cruche, pourquoi elle part pas ! Je voulais que ce soit une femme forte, solide, pas une petite chose frêle et fragile, et malgré ça, elle se fasse piéger. »

Melvil Poupaud sait se faire charmeur mais lorsque la pathologie de son personnage se dévoile, il fait naître une angoisse prégnante sans recours à de la violence physique. Ce sont ses mots qui font mal, et ce tempérament machiavélique qui empêche Blanche de réagir. Un film à l'atmosphère hitchcockienne, salutaire pour éveiller les consciences sur la dimension pernicieuse de ces violences qui ne sont pas toujours visibles à l'extérieur du couple. ■

En salle le 24 mai

Un film de Valérie Donzelli
Avec Virginie Efira, Melvil
Poupaud, Dominique Reymond

Drame, Romance

E-mail : annonces-legales@vie-economique.comPlateforme : [annoncelegalepro.vie-economique.com](https://www.annoncelegalepro.vie-economique.com)

La VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur les départements de Dordogne, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) : Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
 - Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;
 - Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;
 - Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;
 - Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;
- Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

24. DORDOGNE

CONSTITUTIONS



122 Avenue Georges Pompidou,
24750 TRELISSAC

Par ASSP en date du 12/05/2023, il a été constitué une SASU dénommée :

EILLS GUY

Siège social : 2288, boulevard de Pont Saint Mamet 24140 DOUVILLE. Capital : 1000 €. Objet social : exploitation de tout bar, restaurant, organisation de réunions, congrès, séminaires, banquets, location de salles, épicerie fine, vente de produits régionaux, ventes de plats à emporter. Président : M EILLS Guy demeurant 2288, boulevard de Pont Saint Mamet 24140 DOUVILLE élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Agrément pour toute cession entre vifs et pour cause de mort. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC. L23VE04368



122 Avenue Georges Pompidou,
24750 TRELISSAC

Par ASSP en date du 21/04/2023 il a été constitué une SCI dénommée :

SCI LE PONTIS

Siège social : 197 rue des merles blancs 24320 VERTEILLAC. Capital : 1000 €. Objet social : acquisition de tous terrains, immeubles, construits ou non et leur aménagement, construction de tous bâtiments, à usage d'habitation ou professionnels, industriels, artisanal, commercial. Gérance : Mme DALLE épouse PIERROT Brigitte demeurant 197, rue

des merles 24320 VERTEILLAC. Cession de parts sociales : Agrément pour toutes cession entre vifs et pour cause de mort. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PÉRIGUEUX. L23VE04428

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 13 mai 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **PANDA AND NGOY**

Forme : Société par actions Simplifiée

Siège Social : 11 rue de l'ancien pont 24100 BERGERAC

Objet : Exploitation de tous fonds de commerce de restauration, plats à emporter, salon de thé.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Capital : 3 000 euros représentés par des apports en numéraire

Président : Monsieur PANDA Aime, né le 16/06/1978 à Kinshasa (République démocratique du Congo), demeurant 1990 route Saint-Germain 24520 Cours de Pile

Directeur Général : Monsieur NGOY Nyemba Germain, né le 29/12/1978 à Lubumbashi (République démocratique du Congo) demeurant 9 rue Albert Jacquart 94450 Limeil Brevannes

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BERGERAC. L23VE04455



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Rodolphe MORLION, Notaire à RIBERAC (Dordogne), 37-39 rue du 26 Mars 1944, le 17 mai 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **LELMIRO**

Le siège social fixé à SAINT-MARTIN-DES-COMBES (24140) 735 allée des charmillles, Le Mourier.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE EUROS (1 354 000,00 EUR).

Les apports sont immobiliers.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Miguel ROBERT et Madame Marie-Hélène ROBERT demeurant SAINT-MARTIN-DES-COMBES (24140) 735 allée des charmillles, Lieudit Le Mourier.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de PÉRIGUEUX.

Pour avis

Le notaire.

L23VE04477



LTD

Société civile immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social : 38 Route de Prats,
24230 ST SEURIN DE PRATS

AVIS DE CONSTITUTION

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : LTD

Siège social : 38 Route de Prats, 24230 ST SEURIN DE PRATS

Objet social : Acquisition de tous immeubles de toutes natures, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles construits, en cours de construction ou à rénover, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités

de caisse avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles appartenant à la société. A titre accessoire, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription de parts, d'actions, obligations et de tous titres en général, y compris la souscription de parts de SCPI. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Thibaut LACOSTE, 68 Impasse de Tanait, 33420 GENISSAC.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Les cessions de parts consenties entre associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant sont libres.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BERGERAC.

Pour avis

La Gérance

L23VE04492

MODIFICATIONS

PLASTIC AVENTURE

Société par actions simplifiée
au capital de 47 929 euros
Siège social :
Zone Industrielle de Campréal
Rue Denis Papin 24100 Bergerac
833 910 847 RCS Bergerac

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 2023 et des décisions du Président du 24 mars 2023, il résulte que :

Le capital a été réduit de 18 071 euros pour le porter de 66 000 euros à 47 929 euros par voie de distribution et de remboursement à certains associés d'une somme de 60,87 euros par actions.

Cette réduction a été réalisée le 24 mars 2023 par annulation des actions appartenant aux associés concernés et donc par diminution du nombre d'actions existantes.

Les articles 6 "Apports" et 7 "Capital social" ont été modifiés en conséquence :

- Ancienne mention : Capital social : 66 000 euros

- Nouvelle mention : Capital social : 47 929 euros

Mention sera faite au RCS de Bergerac

Pour avis,

L23VE04377

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

[annoncelegale.vie-economique.com](https://www.annoncelegale.vie-economique.com)

EMB

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Jean Vidal-Ouest - Promenade Jean Dalba
24100 BERGERAC
879.067.668 RCS BERGERAC

Aux termes d'une délibération en date du 9 mai 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

L23VE04424

OMFCN

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 17 Rue des Drapeaux 24000 PERIGUEUX
898 769 104 RCS PERIGUEUX

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Suivant l'assemblée générale en date du 31 mars 2023, il a été pris acte de la démission de Quentin CHÉNAIS demeurant 37 Boulevard Stalingrad 24000 PERIGUEUX en tant que co-gérant avec effet à compter de e jour. De ce fait Mathieu PLICQUE reste seul gérant. La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de PERIGUEUX Pour avis, La gérance.

L23VE04433

DISSOLUTIONS

Dissolution anticipée

Dénomination : **DYNASTY.**

Forme : SAS société en liquidation.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 1004 Route DES GENETS, 24350 MONTAGRIER.

914508759 RCS de Perigueux.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2023, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2023. Monsieur Quentin REAU, demeurant 113 Bis route des Genets 24350 Montagnier a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

L23VE04467

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : **LE CANAL.**

Forme : SCI société en liquidation.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 13 Rue CHARLES SCHWARTZ, 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE.

478834393 RCS de Perigueux.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 mai 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 mai 2023. Monsieur Michel BODIN, demeurant 13 Rue Charles Schwartz Boulazac 24750 Boulazac Isle Manoire a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

L23VE04468

CLÔTURES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : **SCI BERANGER.**

Forme : SCI société en liquidation.

Capital social : 450 euros.

Siège social : 16 Rue BERANGER, 24000 PERIGUEUX.

434011193 RCS de Perigueux.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Stéphane VESSAT demeurant 24 Rue Bacharette, 24000 Perigueux et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du PERIGUEUX.

Le liquidateur

L23VE04431

REGIMES MATRIMONIAUX

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jérôme BARDIN, notaire à BERGERAC (24100), 1 rue des Docteurs Vizerie, le 31 mars 2023,

Monsieur Benjamin Richard Franck CHABROL né à ROUEN (76000) le 1^{er} mars 1982, gérant de société, et **Madame Malika Messaouda LEBNI**, née à CHATEAUROUX (36000) le 31 janvier 1976, employée, demeurant ensemble à MONBAZILLAC (24240) La Grande Maison.

Mariés à la mairie de MONBAZILLAC (24240) le 15 juillet 2017 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jérôme BARDIN, notaire à BERGERAC (24100), le 7 juillet 2017. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Ont aménagé leur régime matrimonial en adjoignant une société d'acquêts comprenant exclusivement les droits et biens immobiliers appartenant personnellement à Monsieur CHABROL.

Biens apportés

A ROYAN (CHARENTE-MARITIME) 17200 43 Rue du Dr Metadier section AH numéro 234 pour 00 ha 03 a 49 ca, les lots 4 et 6.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial, où domicile a été élu à cet effet. CRPCEN 24025.

Pour insertion

Le notaire.

L23VE04382



AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Rodolphe MORLION, Notaire à RIBERAC (Dordogne), 37-39 rue du 26 Mars 1944, le 16 mai 2023, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle en ce qui concerne les biens et droits immobiliers qu'ils détiennent et ceux qu'ils doivent acquérir en France entre :

Madame Eileen Patricia SWALLER, nurse, et **Madame Stephanie Ann WEBBER**, nurse, demeurant ensemble à SAINT PRIVAT EN PERIGORD (24410) 57 Chez Jean Brun Festalemps.

Madame SWALLER est née à BRIDGEPORT (99404) (ETATS-UNIS) le 3 juillet 1944.

Madame WEBBER est née à CHICAGO (99404) (ETATS-UNIS) le 1^{er} mai 1950.

Mariés à la mairie de PALM DESERT (99404) (ETATS-UNIS) le 29 décembre 2013 sous le régime de la Régime de séparation de biens.

Madame SWALLER est de nationalité américaine.

Madame WEBBER est de nationalité américaine.

Résidentes au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23VE04469

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERGERAC

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 10 mai 2023)

SARL PESCA, 115 Route des Combes, les Sables, 24130 Prigonrieux, RCS BERGERAC 891 499 543. Travaux de plâtrerie revêtements sols et murs peinture. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2022, désignant liquidateur SELARL De Keating 12 Rue Guynemer 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401541130925

SAS PHILYCOBE, 6 Rue des Trois Conils, 24200 Sarlat-La-Canéda, RCS BERGERAC 898 544 986. Toutes activités de société holding. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 septembre 2022, désignant liquidateur Me Texier Aurelien 11 Avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401541130931

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 10 mai 2023)

SAS BLEUE PASSION PISCINES, le Port, 24170 Siorac-En-Périgord, RCS BERGERAC 818 562 662. La vente et la réalisation de piscines produits accessoires et équipements de plein air et tout ce qui touche directement ou indirectement à la piscine et aux loisirs. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2022 désignant mandataire judiciaire SELARL De Keating 12 Rue Guynemer 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401541130919

HUVEL Yannick, 10 Rue des Sables, 33220 Port-Sainte-Foy-Et-Ponchapt, RCS BERGERAC 830 418 869. Entretien Parcs Et Jardins Achat Et Revente De Bois. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2022 désignant mandataire judiciaire Me Texier Aurelien 11 Avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de BORDEAUX.

12401541130928

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 10 mai 2023)

SARL «RELAIS DU PERIGORD NOIR», Place de la Poste, 24170 Siorac -En-Périgord, RCS BERGERAC 385 383 880. Hôtel restaurant. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2023, désignant, liquidateur SELARL De Keating 12 Rue Guynemer 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401541130915

SARL GAUPHITEL, Place de la Poste, 24170 Siorac-En-Périgord, RCS BERGERAC 513 271 817. La prise de participation dans toutes sociétés de quelque forme que ce soit et quel que soit leur objet. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2023, désignant, liquidateur De Keating 12 Rue Guynemer 24000 PERIGUEUX. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de BORDEAUX.

12401541211878

SCI JUMATHE, Place de la Poste, le Bourg, 24170 Siorac-En-Périgord, RCS BERGERAC 490 610 458. Propriété acquisition mise en valeur administration gestion par location ou autrement prise à bail avec ou sans promesse de vente de tous immeubles et droits immobiliers bâtis ou non bâtis. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2023, désignant, liquidateur De Keating 12 Rue Guynemer 24000 PERIGUEUX. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401541211763

AUTRE JUGEMENT PRONONÇANT

(Jugement du 19 avril 2023)

SARL JD OPTIC, 60 Rue Neuve d'Argenson, 24100 Bergerac, RCS BORDEAUX 532 299 294. Non communiquée. Jugement du tribunal de commerce de BERGERAC en date du 19/04/2023 modifiant le plan de sauvegarde.

12401541216425

SARL OPTIQUE DE LA MAIRIE, 1 Place de l'Hôtel de Ville, 24000 Périgueux, RCS PERIGUEUX 353 365 695. Non communiquée. Jugement du tribunal de commerce de BERGERAC en date du 19/04/2023 modifiant le plan de sauvegarde.

12401541216418

SARLU PLUMARSAC, Avenue Louis Suder, 24430 Marsac-Sur-L'Isle, RCS PERIGUEUX 449 388 503. Non communiquée. Jugement du tribunal de commerce de BERGERAC en date du 19/04/2023 modifiant le plan de sauvegarde.

12401541216420

SARL SJ OPTIC, 51 Rue Maubec, 33210 Langon, RCS BORDEAUX 321 918 484. Non communiquée. Jugement du tribunal de commerce de BERGERAC en date du 19/04/2023 modifiant le plan de sauvegarde.

12401541216422

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RODEZ

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
(Jugement du 09 avril 2019)

SARL SOGECOM, Zone Artisanale les Molinières, Zac Pereyret, 12450 Calmont, RCS RODEZ 505 217 828. Vente de

confiseries fines chocolats fins biscuits. Jugement du tribunal de commerce de Rodez en date du 09 Mai 2023 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

12401541224482

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PÉRIGUEUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 09 mai 2023)

SARL AUTHENTIK BISTROT (SARL), 908 132 087 RCS Angoulême, 3 place Ludovic Trarieux, restauration, 16390 Aubeterre-sur-Dronne. Jugement du Tribunal de Commerce de Périgueux en date du 09/05/2023 prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Mars 2023, désignant Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER, 11 avenue Georges Pompidou, 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

L23VE04488

47. LOT-ET-GARONNE

CONSTITUTIONS



Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

GARONNE MENUISERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 36 Route de l'Avance
47200 FOURQUES SUR GARONNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FOURQUES SUR GARONNE du 15/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Dénomination sociale : GARONNE MENUISERIE

Siège social : 36 Route de l'Avance, 47200 FOURQUES SUR GARONNE

Objet social : Le négoce, la commercialisation, la pose en interne ou sous-traitance, de produits de menuiserie (fenêtres, portes, volets, portails, pergola, stores, etc), de vérandas et de cuisines (avec électroménager et accessoires).

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 15 000 euros

Gérance : Monsieur Sébastien PROUTIERE, demeurant 36 Route de l'Avance, 47200 FOURQUES SUR GARONNE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN

Pour avis, la Gérance

L23VE04371



SUNNY COMPANY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée sous forme électronique en date du 15 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SUNNY COMPANY
Siège : 168 Chemin de Pebaque, 47310 SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet :

- l'achat, la production, la prise à bail, la vente, l'exploitation, la gestion, le développement de toute énergie renouvelable et/ou de son support (photovoltaïque, éolienne, hydro-électrique, biomasse etc.) ; production et vente d'électricité issue d'installations exploitant ces énergies et négoce, installation, construction, aménagement de tous immeubles nécessaires à l'exploitation de ces unités de production d'énergie ;
- la gestion de contrats d'énergie ;
- toutes activités de bureau d'étude, conseil de projets photovoltaïques et de production d'électricité ;
- la prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quels que soient leur objet social et leur activité ;
- la gestion des titres de participation ;
- la gestion d'un portefeuille de titres de participations et de valeurs mobilières dans des sociétés ou groupes de sociétés ;
- l'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance de toutes entreprises, sociétés commerciales ou groupe de sociétés commerciales ;
- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements de participation, à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou autrement ;

- toutes prestations de services concourant à la gestion commerciale, publicitaire, économique, administrative, financière, comptable, juridique ou encore à la gestion des ressources humaines de toutes entreprises ou sociétés ainsi que toutes activités similaires, connexes ou complémentaires ;

- l'animation de tout groupe de société, l'assistance des sociétés membres de son groupe dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leur stratégie d'entreprise, et plus généralement toute activité classiquement exercée par les sociétés holdings ;
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Maëva AIROLA, demeurant 168 Chemin de Pebaque, 47310 SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

POUR AVIS
Le Président

L23VE04390



GL 3D

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 500 euros
Siège social : 1133 Route de Chambou, lieu dit Chambou
47120 ST JEAN DE DURAS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT JEAN DE DURAS du 12 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : GL 3D

Siège : 1133 Route de Chambou, lieu dit Chambou, 47120 ST JEAN DE DURAS

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 500 euros

Objet : Toutes prestations de services de dératisation, désinfection, désinsectisation des céréales. Le nettoyage et toutes activités liées à l'hygiène des lo-

caux. L'achat et la revente au détail de produits afférents à l'activité.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Laurent GOURGUES, demeurant 1133 Route de Chambou, lieu dit Chambou, 47120 SAINT JEAN DE DURAS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

POUR AVIS, le Président

L23VE04422



RV GDV CONCEPT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CASTELCULIER du 10 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : RV GDV CONCEPT

Siège social : 191 route de Toulouse, 47240 CASTELCULIER.

Objet social : L'activité de commerce de détail d'optique ; l'achat, la vente de verres correcteurs, de lunettes, de lentilles de contact ; le montage de verres correcteurs et de lunettes ; le négoce de tout matériel d'optique et de lunetterie, vente de produits d'entretien pour optique, lunettes et lentilles, vente de produits accessoires ; l'achat, la vente, la fabrication, la réparation, la pose et l'entretien de tous produits et articles d'appareils auditifs et de tous produits s'y rapportant ; la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Hervé GRAND-VUILLEMIN, demeurant 85 rue de l'Eglise, 47450 St Hilaire de Lusinagan, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis
La Gérance

L23VE04453

ABONNEZ VOUS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 11/05/2023 par Maître Alexandra ALZIEU-BLANC, Notaire à DAMAZAN (47160) - 12 Place Aramnd Fallières, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI LES 4H IMMOBILIER**

Objet social : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles. La construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte. La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination. L'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux. L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie d'hypothèque pour autrui.

Siège social : 5 Chemin de Baqué, 47160 BUZET SUR BAISE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AGEN

Gérance : M. HERVILLY Laurent, demeurant 5 Chemin de Baqué, 47160 BUZET SUR BAISE

Clause d'agrément : Cessions libres entre associés et leurs descendants. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

L23VE04478

Aux termes d'un acte authentique reçu le 16/05/2023 par Maître Stéphane BOUSQUET, Notaire à CLAIRAC (47320) - 7 Place de l'hôtel de ville, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **PANNO**

Objet social : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles. La construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriels, professionnel ou mixte. La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination. L'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux et notamment d'un immeuble à usage professionnel et d'habitation, sis à GAUJAC (47200), 1104 route du Marais. L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés

au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie d'hypothèque pour autrui.

Siège social : 1104 route du Marais, 47200 GAUJAC

Capital : 200 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AGEN

Co-gérance : M. PANNO David, demeurant lieudit «Laguerre», 47200 GAUJAC et M. PANNO Nicolas, demeurant 5 rue du Chêne vert, 86190 VOUILLEUR

Clause d'agrément : Cessions libres au profit des associés et leurs descendants ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés par décision extraordinaire.

L23VE04481

MODIFICATIONS

In Extenso

Cabinet Husson
1 rue Marcel Pagnol
47510 Foulayronnes
Tél. : 05 53 95 66 35

« SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION DES VERGERS DE LALANNE »

Société civile au capital de 236 113,04 euros

Siège social : «Lalanne» (47180) SAINTE-BAZEILLE

En cours de transfert au 978, Route du Marais, « Château de Cantecort » (47200) GAUJAC

322 480 260 RNE-RCS AGEN

Aux termes d'un acte unanime des associés en date du 1^{er} avril 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social du «Lalanne» (47180) SAINTE-BAZEILLE au 978, Route du Marais, lieudit «Château de Cantecort» (47200) GAUJAC à compter du 1^{er} avril 2023, et de modifier en conséquence l'article «4» des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AGEN.

Pour avis

La Gérance

L23VE04274

Aux termes d'une décision en date du 2/5/2023, l'associé unique de la **SAS LE2C**, Société par actions simplifiée au capital de 100 euros dont le siège social est au 9 impasse Maurice Ravel, 47300 VILLENEUVE SUR LOT, immatriculée sous le numéro 893 659 912 RCS AGEN a décidé de transférer le siège social du 9 impasse Maurice Ravel, 47300 VILLENEUVE SUR LOT au 18 bis rue Gabriel Bonnet Appartement 6 47260 CASTELMORON SUR LOT à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS

L23VE04407

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte signé en date du 16 mai 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **CHARBONNEAU BOUCHERIE**

FORME : Société à responsabilité limitée à associé unique

CAPITAL : 2 000 euros

SIÈGE SOCIAL : 1 821 Route de Castilou - 47340 LA CROIX-BLANCHE

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- Toute activité de boucherie, charcuterie, volaille, pâtisserie, traiteur, plats cuisinés à emporter, et alimentation générale ;

- Le négoce de tout produit alimentaire et toutes activités s'y rapportant directement ou indirectement.

DURÉE : 99 années

GERANCE : Manuel Alain CHARBONNEAU, demeurant 1 821 Route de Castilou - 47340 LA CROIX-BLANCHE.

IMMATRICULATION : RCS de AGEN

L23VE04473

Suivant acte reçu par Maître Damien MION, Notaire au sein de la «SELARL ERIC DEFRADAS ET CHRISTELLE BALLESTER notaires associés» à LA TOUR-DU-PIN, 52 Rue Pierre Vincendon, le 16 mai 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CAMP2P**

Forme : société civile

Capital social : MILLE EUROS (1000,00 EUR)

Siège social : AGEN (47000), 968 Avenue Général Leclerc

Objet : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée : 99 années

Apports en numéraire : 1000,00 euros

Gérance : Madame Aude FLORIS Podologue, demeurant à BORDEAUX (33000) 39 rue Colbert, et Madame Cécile MAAKARON, Podologue, demeurant à CASTELJALOUX (47700) 16 Rue des Abeilles, pour une durée illimitée.

Cessions de parts : agrément préalable à l'unanimité des associés dans tous les cas. La société sera immatriculée au RCS d'AGEN. Pour avis Le notaire.

L23VE04459

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 35 € TTC SOIT 26 NUMÉROS

1 AN D'ABONNEMENT 55 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

2 ANS D'ABONNEMENT 85 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ÉCONOMIQUE
106 rue Fondaudège CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55



SARL URBAN STAGING
Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 euros
LD Derrière Le Mayne 47240 BON ENCONTRE
RCS AGEN 524 780 707

AVIS DE TRANSFORMATION

Suite à l'AGE du 10/05/2023, l'Assemblée générale de la SARL URBAN STAGING a décidé de la transformation la SARL en SAS, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

Son siège est transféré au 77 Route de Rayssac 47240 Bon Encontre

Il est ajouté à son objet, les mentions suivantes : « Conseils pour affaires et autres conseils en gestion. »

Sa dénomination, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice ainsi que le capital social demeurent inchangés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. ARGANS Dominique. Il cesse ses fonctions et quitte lui est donné pour sa gestion.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est présidée par M. ARGANS Dominique, demeurant au 55 Rue Jean Monnet Bât D2 Appt 107 33700 Mérignac, né le 20/02/1972 à Castres, pour une durée illimitée.

Monsieur SCANDELLA Fabien, demeurant au 77 Route de Rayssac 47240 Bon Encontre, né le 09/07/1971 à Fumel, est nommé Directeur général de la société pour une durée illimitée

Transmission des actions : agrément pour toutes les cessions.

Mention faite au RCS d'AGEN.

Pour avis, le Président

L23VE04416



CABINET DENOIS
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
47200 BEAUPUY
www.adexsa.info

SAS AGRICOLE LEVI-AGRI

Société par actions simplifiée au capital de 350 €

Siège social : Avenue Juliette Bouhet - Mairie 47120 LEVIGNAC DE GUYENNE
840 942 031 RCS AGEN

Aux termes d'une délibération en date du 15 avril 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'entreprise de travaux agricoles et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L23VE04420



Aux termes d'une décision en date du 2 novembre 2022, l'associée unique de la Société **PRIMEVER INTERNATIONAL** Société par actions simplifiée au capital de 590 000 euros dont le siège social est sis Marché d'intérêt national 47000 AGEN, 811 156 363 RCS AGEN a nommé en qualité de Directeur Général Délégué la société ABELYS CONSULTING, Société

L23VE04379

par actions simplifiée au capital de 1 500 euros, ayant son siège social 3, Rue Emile Zola 91400 SACLAY, immatriculée sous le numéro 918 997 164 RCS EVRY, ayant pour représentant permanent Monsieur Samy KCHOK, pour une durée illimitée à compter du 1^{er} novembre 2022.

POUR AVIS
Le Président

L23VE04498

DISSOLUTIONS

C POINT COMME

Société à responsabilité limitée
En liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social : Galerie commerciale - Route de Villeneuve
47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT
504 897 349 RCS AGEN

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 Mai 2023 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 Mai 2023 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Madame Renée AMARA, demeurant 6, impasse Marcel Pagnol 47110 Sainte Livrade sur Lot, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 6, impasse Marcel Pagnol 47110 Sainte Livrade sur Lot, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Agen.

Mention sera faite au RCS de AGEN

Pour avis,

L23VE04406

FONDS DE COMMERCE



LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit
des Sociétés en Droit Fiscal
et Droit Social
9 rue Pontarique
47000 Agen

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AGEN du 3 mai 2023, enregistré au SPFE AGEN le 5 mai 2023, Dossier 2023 00014370, Référence 4704P01 2023 A 00718,

Madame Hélène POLLONI demeurant à 47480 PONT DU CASSE, 1, rue Jasmin, Résidence Lous Casses, immatriculée 532 681 756 RCS AGEN, a vendu à la SARL **KAFE COCA**, ayant son siège à 47480 PONT DU CASSE, 127, Avenue de Cahors, immatriculée 950 984 971 RCS AGEN,

Un fonds de commerce de « fabrication et vente de pizzas plats cuisinés à emporter », exploité à 47480 PONT DU CASSE, 127, Avenue de Cahors, pour l'exploitation duquel le vendeur est immatriculé 532 681 756 RCS AGEN et identifié SIRET 532 681 756 00013, moyennant le prix de QUATRE VINGT CINQ MILLE Euros (85.000 €).

L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1^{er} mai 2023.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la SELARL d'avocats LEGI-GARONNE à 47000 AGEN, 9, rue Pontarique, où domicile a été élu à cet effet.

AUTRES ANNONCES



SELARL BERNARD-DELAGE-RECONDO
Notaires associés
8 Boulevard Armand Fallières
47170 Mézin

DELAI D'OPPOSITION A L'EXERCICE DES DROITS DU LEGATAIRE

Suivant testament olographe en date à NERAC (47600), du 4 mai 2000, Madame Danièle BODES, célibataire, née à FEU-GAROLLES (47230), le 29 juillet 1946, demeurant à FRANCESCAS (47600), à

l'EHPAD «Les Près du Moulin», décédé en son domicile, le 15 février 2023,

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt suivant procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Séverine DELAGE-RECONDO, Notaire associé à MEZIN (47170), le 24 avril 2023, dont une copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire d'AGEN, le 9 mai 2023.

Opposition à l'exercice des droits du légataire pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Séverine DELAGE-RECONDO, Notaire à MEZIN (47170), 8 Boulevard Armand Fallières, référence CRPCEN : 47042, dans le mois suivant ladite réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire d'AGEN.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour insertion. Le Notaire.

L23VE04388

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

SE CHARGE DE VOS APPELS D'OFFRES & AVIS D'ENQUÊTE

LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES VOUS ASSURE :



1 Publicité

vous donne une Maxi visibilité

1 Diffusion

chez tous les acteurs économiques de la région

1 Tarif

très attractif

LA PUBLICATION DANS UN JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES EST OBLIGATOIRE

Marché de travaux < 5 548 000 €
Fournitures et Services (État) < 144 000 €
Fournitures et services (Collectivités) < 211 000 €

BOOSTER LES RÉPONSES DES ENTREPRISES AVEC UNE PARUTION À PRIX RÉDUIT QUEL QUE SOIT LE SEUIL DE VOTRE MARCHÉ

WWW.VIE-ECONOMIQUE.COM

CONSTITUTIONS



Dénomination : IMMOBOT
 Forme : SAS
 Siège social : 97 Allée Théodore Mod-
 nod, 64210 BIDART
 Objet :
 - La conception et la commercialisation d'outils de simulation, d'outils d'analyse, de modules de formation et de logiciels d'accompagnement ayant trait à la réalisation et à la gestion d'investissements immobiliers ;
 - Le développement et la commercialisation de ressources logicielles et éducatives visant à faciliter et optimiser la réalisation et la gestion d'investissements immobiliers ;
 - Toutes activités liées à l'accompagnement physique ou digital des particuliers et des professionnels, permettant d'assister et de faciliter la réalisation et la gestion d'investissements immobiliers, en dehors des activités réglementées de conseil, de transaction immobilière et de gestion locative ;
 Durée : 99 ans.
 Admission aux assemblées et droits de vote : Le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix.
 Agrément : Toutes les transmissions doivent être agréées par les associés, sauf celles entre associés.
 Capital : 20.000€
 Président : Monsieur Stefan RIGAUD, demeurant 12 bis Place Georges Clemenceau, 64200 BIARRITZ.
 Directeur Général : Kévin LE BRETHON, demeurant 395, avenue Augustin Fresnel, 13290 AIX EN PROVENCE
 Immatriculation : R.C.S. de BAYONNE.
 Pour avis.

L23VE04421

MODIFICATIONS



TRANSFORMATION EN SAS

Par décisions unanimes des associés du 17/04/2023 de la société ETH, SARL au capital de 7.622,45 €, 57, allée du Moura 64200 Biarritz (RCS Bayonne 411 707 128) il a été décidé de transformer la

L23VE04432

société en SAS à compter de cette date sans création de personne morale nouvelle, d'adopter les statuts de la société qui régiront la société sous sa nouvelle forme : le siège, l'objet, le capital social et la durée de la société demeurant inchangés. Les associés ont également décidé de nommer Président, Monsieur Laurent SCHLACHTER demeurant 14 allée d'Aguilera 64600 Anglet. Les nouveaux statuts ont été adoptés en conséquence et une inscription modificative sera portée au RCS de Bayonne. Pour avis

L23VE03681

EDING

Société à responsabilité limitée
 Au capital de 40 000 euros
 Siège social : 6 Avenue de la Légion
 Tchèque 64100 BAYONNE
 450 411 863 RCS BAYONNE

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} mars 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Emilie CHARLANNES de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Pierre GOVIN, demeurant 6 avenue de la Légion Tchèque 64100 BAYONNE, pour une durée illimitée à compter du 1^{er} mars 2023.

Pour avis, La Gérance

L23VE04408

FONDS DE COMMERCE



CABINET
 D'AVOCATS JL DEKENS
 CONSULTANTS
 TJSO
 4 allée Claude Mora
 40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 2 mai 2023 à Mont-de-Marsan, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Pau 1, le 9 mai 2023, Dossier 2023 00019720, référence 6404P01 2023 A 00808,

La société MAMU VAGNA, SARL au capital de 2.000 euros dont le siège social est sis 7 rue Léon Gambetta 40000 Mont-de-Marsan et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 879 049 351 a vendu à la société BHAI BHAI, SARL unipersonnelle au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis 15 place Brossers 64300 Orthez et immatriculée au RCS de Pau sous le N° 951 072 487,

Un fonds de commerce de restauration rapide sur place et à emporter, exploité 15 place Brossers 64300 Orthez,

Moyennant le prix de 20.000 euros.

Les oppositions seront reçues à l'adresse d'exploitation du fonds vendu, sis 15 place Brossers 64300 Orthez dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour insertion

L23VE04412

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS
 SARL au capital de 50 000 €
 Siège social : 108 rue Fondaudège
 CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex
 SIRET 353 502 644 00019

Directeur de la publication : Guillaume LALAU
 Directeur délégué : Nicolas THOMASSET
 Directeur des rédactions : Vincent ROUSSET
 Direction artistique : David PEYS

Maquettistes : Sarah ALBERT, Cyrielle MICHAUD,
 Noëlle SANZ & Raphaëlle MOURET

Secrétaire général des rédactions : Michel CASSE
 Rédaction : Nathalie VALLEZ, Jennifer WUNSCH,
 Chantal BOSSY, Suzanne BOIREAU-TARTARAT,
 Nelly BETAÏLE, Jonathan BITEAU,
 Matthieu DAL'ZOVO, Eustelle LOUSTALET-TURON,
 Vincent BIARD, Hermance HITTE
 & Marie-Amélie HUSSON

Responsable Organisation et Systèmes
 d'Information : Ophélie BROUTIER

Chargée de Webmarketing
 et Community Manager : Cyrielle MORFEA

Assistante communication digitale :
 Magalie RICCETTI

Responsable annonces légales :
 Emmanuelle GESLAIN

Direction financière et administrative :
 Katia DE STEFANO

Responsable comptable :
 Florence MANOEUVRIER

Service abonnement : Catherine DEPETRIS

Service comptabilité : Élodie VIGNEAU

Service commercial annonces légales :
 Christophe CLERTEAU

PUBLICITÉ

Tél. 05 56 52 32 13
 publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution Hebdomadaire
 Parution le mercredi

Impression : ROTIMPRES
 Carrer del Pla de l'Estany, sn,
 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

ROUTAGE : SUD MAILING

Commission paritaire
 n° 1027182705

ISSN 2729-0034

Prix unitaire : 1,80 €

Abonnement 1 an : 55 €

Membre RésoHebdoEco

65. HAUTES-PYRÉNÉES

MODIFICATIONS

HYDREX
 SARL au capital de 20000 euros
 Siège social : 5 RUE AMPERE, 65320
 BORDERES SUR L'ECHEZ
 842748378 RCS Tarbes

Le 13/04/2023 l'AGE a transféré le siège social au 27, 29 et 31 avenue de Lari-
 rieu, 31100 TOULOUSE

L23VE04432

POUR ÉCOURTER
 LES DÉLAIS,
 PENSEZ AU SPEL !



Précisions sur la déclaration des locaux d'habitation

Les informations à déclarer le 30 juin 2023 au plus tard par les propriétaires de locaux d'habitation viennent d'être précisées.

Les propriétaires de locaux d'habitation doivent déclarer les conditions d'occupation des locaux avant le 1^{er} juillet 2023. La déclaration doit être effectuée en ligne sur le site impots.gouv.fr, dans l'espace personnel ou professionnel selon la situation, à la rubrique « Gérer mes biens immobiliers ».

Cette déclaration est destinée à mettre à jour le fichier de la Direction générale des finances publiques afin d'identifier les propriétaires qui restent redevables de la taxe d'habitation sur une résidence secondaire ou qui sont soumis à la taxe sur les logements vacants.

INFORMATIONS À DÉCLARER

Les informations à déclarer viennent d'être précisées par décret (Code général des impôts, annexe III, article 322 A).

Pour les locaux dont le propriétaire se réserve la jouissance, il convient d'indiquer s'il s'agit d'une résidence principale, d'une résidence secondaire ou d'un logement vacant.

Pour les locaux occupés par des tiers, l'identité des occupants doit être déclarée. S'il s'agit de personnes physiques, il convient d'indiquer leurs noms, prénoms, dates de naissance, pays, département et commune de naissance.

L'identité des occupants n'est pas exigée en cas de location saisonnière.

Si le local est occupé par une personne morale, la déclaration porte sur la forme juridique, la dénomination et le numéro Siren.

Lorsque le local est occupé sans titre ou illégalement (loyers impayés, refus de quitter le logement, squat), le propriétaire indique une occupation à titre gratuit en précisant l'identité des occupants s'il en a connaissance. À défaut, il déclare le local comme vacant en fournissant des éléments justificatifs via la messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr.

Lorsque le local est exploité par une société de gestion immobilière qui sous-loue le logement (résidences étudiantes, résidences seniors...), la société doit transmettre au propriétaire les renseignements concernant l'identité des locataires.

Le contribuable soumis à la déclaration est le propriétaire du bien au 1^{er} janvier de l'année de la déclaration.

En cas de vente du logement après le 1^{er} janvier, la déclaration incombe au vendeur, ancien propriétaire, qui doit indiquer les conditions d'occupation au jour de la vente. Si le bien est vendu vacant après avoir été occupé par son propriétaire, le vendeur doit déclarer la date de fin de l'occupation (date de son départ du local) et le déclarer vacant en précisant la date de son départ comme date de début de la vacance du local.

Lorsque le local est en viager, la déclaration doit être faite par le propriétaire, redevable de la taxe foncière. ■

Référence
Décret 2023-324 du 28 avril 2023

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	MARS 2022	MARS 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	110,49	116,79	+ 5,7 %
INDICE HORS TABAC	104,89	115,92	+ 5,7 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
2 ^e TRIMESTRE 2022	135,84	+ 3,6 %	
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 ^e TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %	
SMIC			
HORAIRE	MENSUEL (35 H)		
11,52 €	1 747,20 €		

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 405,07	-1,5%	14,4%	16,7%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 641,14	-1,5%	13,4%	14,3%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 315,79	-1,7%	13,8%	17,1%	4 408,59	3 856,09	Europe
S&P 500	4 122,80	-0,4%	7,4%	2,9%	4 179,76	3 808,10	USA
NASDAQ 100	13 450,67	2,8%	23,0%	9,9%	13 450,67	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 749,40	-1,6%	4,0%	3,8%	8 014,31	7 335,40	Royaume-Uni
DAX 30	15 903,04	0,6%	14,2%	13,9%	15 961,02	14 069,26	Allemagne
SMI	11 515,41	1,5%	7,3%	-1,3%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	29 842,99	4,7%	14,4%	12,4%	29 842,99	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 290,99	-1,4%	6,5%	7,1%	3 395,00	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,85	-1,8%	2,3%	8,2%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-17,7%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,46	0,0%	-23,8%	53,1%	4,58	3,40	0,9%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,85	31,9%	150,4%	124,4%	3,00	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,00	0,0%	11,1%	N/A	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	492,00	2,1%	3,8%	4,2%	496,00	458,00	6,7%
EAUX DE ROYAN	92,00	14,3%	11,5%	2,2%	94,00	76,50	6,9%
EUROPLASMA	0,38	-46,4%	-46,4%	-99,6%	2,38	0,32	-
FERMENTALG	0,82	-19,2%	-46,0%	-66,7%	1,66	0,81	-
GASCOGNE	4,14	0,0%	-7,4%	19,7%	4,48	4,02	-
GPE BERKEM	4,44	-23,4%	-8,3%	-49,1%	7,12	4,44	1,4%
GPE PAROT (AUTO)	1,85	-11,9%	-13,6%	-13,1%	2,21	1,79	-
HYDROGENE DE FRANCE	14,36	-7,8%	-31,3%	-49,4%	22,70	13,72	-
HUNYVERS	12,70	-1,9%	7,2%	5,8%	14,85	11,90	-
I.CERAM	8,35	-11,2%	-18,1%	-41,6%	13,95	7,65	-
I2S	6,40	-0,8%	4,9%	0,0%	6,45	5,85	1,1%
IMMERSION	3,18	-8,6%	24,2%	-43,0%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,18	-10,4%	8,3%	-23,9%	0,26	0,17	-
KLARSEN DATA	2,65	1,5%	72,1%	12,1%	3,13	1,47	-
LECTRA	28,70	-18,1%	-18,5%	-18,1%	40,70	27,75	1,7%
LEGRAND	85,60	3,6%	14,4%	8,5%	89,52	75,22	2,2%
MULTIMICROCLOUD	0,19	-45,7%	-52,5%	-63,8%	0,44	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	14,0%	2,46	1,20	-
OENEO	13,75	-4,5%	-1,8%	-3,2%	15,50	12,85	2,2%
POUJOLAT	26,00	8,3%	-6,5%	21,6%	32,60	22,80	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	4,87	21,8%	47,6%	20,5%	5,02	3,40	-
VALBIOTIS	3,69	-3,7%	2,5%	-35,3%	4,44	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



Pyrénées Le tour des femmes

Du 9 au 11 juin, la deuxième édition du CIC Féminin International des Pyrénées va se dérouler des Hautes-Pyrénées au Béarn.

Par Hermance HITTE

Pour le cyclisme féminin professionnel, la première édition du CIC Féminin International des Pyrénées avait marqué un véritable tournant. Peu représentée pendant de nombreuses décennies, la pratique ne bénéficiait d'aucun statut officiel. Il aura fallu 2019 pour que l'Association Française des Coureuses Cyclistes signe une véritable reconnaissance dans le monde professionnel et les coprésidentes Marion Clignet et Élisabeth Chevanne-Brunel s'en réjouissent : « Les participantes ont désormais le même statut que les coureurs masculins ». Aux cotés de l'AFCC, on retrouve la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et le parcours de la deuxième édition conforte la qualité du rendez-vous : « Les étapes qui composent le tour donneront aux participantes une nouvelle occasion de montrer au public qu'il n'est plus question d'amateurisme dans leur discipline », ajoutent les coprésidentes. En lice, 6 équipes World Tour et 17 équipes UCI Conti, la compétition sera de mise tant en montagne qu'en plaine et la championne de France en titre Audrey Cordon-Ragot, qui a rejoint l'équipe Human Powered Health, ne dit pas autre chose.

LE CIC, PARTENAIRE ENGAGÉ

Présent depuis plusieurs années aux côtés du cyclisme, la banque de l'entrepreneuriat et des territoires est le partenaire principal du tour et pour Patrick Cauvet, directeur général du CIC Sud-Ouest, « soutenir cet événement hautement symbolique est une fierté ». Le CIC soutient la FFC mais aussi de nombreuses courses comme les 4 jours de Dunkerque ou les 4 Jours CIC de Plouey à travers les banques régionales. Pour les différentes agences du secteur, qu'elles soient dans les Hautes-Pyrénées comme Tarbes et Lourdes ou dans le Béarn, l'engagement auprès de cette course allait de soi... mais il va un peu plus loin que la performance sportive, comme l'ajoute le directeur général : « En tant qu'entreprise à mission, le CIC œuvre notamment en faveur de l'inclusion et de la parité et il est important que le cyclisme professionnel féminin ait toute la reconnaissance qu'il mérite. Ce tour des Pyrénées est par ailleurs une belle mise en valeur d'un territoire que nous soutenons en proximité ». ■

LE CIC TOUR FÉMININ INTERNATIONAL DES PYRÉNÉES 2023

La présentation des équipes se fera le 8 juin à Argelès-Gazost. Les trois étapes se dérouleront en trois jours. Le 9 juin, Argelès-Gazost – Lourdes, 125 km, le 10 juin, Pierrefitte-Nestalas – Station de Hautacam, 94 km et le 11 juin, Nay-Bosdarros, 128 km.